



**Avenant de projet**  
**à la convention-cadre pluriannuelle**  
**Action Cœur de Ville Colmar**  
**Opérations de Revitalisation du Territoire**  
**de Horbourg-Wihr, Ingersheim,**  
**Turckheim et Wintzenheim**



## ENTRE

- Les Villes de
  - Colmar, représentée par son maire, M. Éric STRAUMANN ;
  - Horbourg-Wihr, représentée par son maire, M. Thierry STOEBNER ;
  - Ingersheim, représentée par son maire, Mme Denise STOECKLE ;
  - Turckheim, représentée par son maire, M. Benoit SCHLUSSEL ;
  - Wintzenheim, représentée par son maire, M. Serge NICOLE ;
- Colmar Agglomération, représentée par son président, M. Éric STRAUMANN.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

## ET

- L'Etat, représenté par le Préfet du département du Haut-Rhin, M. Thierry QUEFFELEC,
- La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction, la Banque des Territoires, représentée par sa Directrice territoriale Alsace hors EMS, Mme Isabelle HALB-SIENER,
- Le groupe Action Logement, représenté par le Directeur Régional Grand Est, M. Philippe RHIM,
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par son Délégué Local, M. Thierry QUEFFELEC,
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, représentée par son Délégué Territorial, M. Thierry QUEFFELEC,
- La Région Grand-Est, représentée par le Président, M. Franck LEROY, vu la délibération n°23 CP-1877 de la Commission Permanente du Conseil Régional de la Région Grand-Est en date du 17 novembre 2023,
- La Collectivité européenne d'Alsace, représentée par son Président, M. Frédéric BIERRY,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

## AINSI QUE

- La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace Eurométropole délégation de Colmar, représentée par sa Présidente, Mme Céline KERN,
- La Chambre de Métiers d'Alsace section de Colmar, représentée par son Président, M. Raphaël KEMPF,
- Pôle Habitat Colmar Centre Alsace, représenté par sa Directrice Générale, Mme Karine GABLE,
- Centre Alsace Habitat, représenté par son Président, M. Alain RAMDANI,
- Habitats de Haute-Alsace, représenté par son Directeur Général, M. Guillaume COUTURIER,

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**.

## Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour les villes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analyser le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Partageant les ambitions énoncées ci-dessus, le territoire a validé en Conseil Communautaire du 8 juin 2023 son PCAET (Plan Climat Air Climat Air Energies Territorial). Il s'agit d'un plan d'actions riche et ambitieux, composé de 25 actions déclinées en projets couvrant l'ensemble des domaines de compétence des collectivités : santé, social, culture, sports, espaces publics et de nature, agriculture, mobilités, éducation, jeunesse, commerces, tourisme, patrimoine, participation citoyenne, etc.

Ce plan d'actions structurant a été construit autour de cinq axes principaux :

- les bâtiments et l'habitat ;
- les transports et la mobilité ;
- l'exemplarité de la collectivité ;
- la sensibilisation et la communication ;
- et l'action dans d'autres domaines.

## Article 1. Engagement général des parties

Les signatures du présent document confirment l'engagement des villes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim, et de Colmar Agglomération à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative

aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations). La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques. Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville. Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne. La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

Les crédits d'ingénieries et les prêts seront soumis à validation des comités internes à la Caisse des Dépôts.

La Région Grand Est en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme. Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région Grand Est s'engage à mobiliser ses dispositifs de droit commun afin de soutenir les projets rejoignant ses priorités, en cohérence avec le SRADDET, et plus particulièrement les projets répondant aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les financements relatifs à chaque projet seront soumis au vote de son assemblée délibérante selon ses règlements d'intervention en vigueur, l'effet levier de son intervention et ses crédits disponibles, sur la base d'un dossier complet.

Par ailleurs, s'agissant plus particulièrement de Colmar la commune a été identifiée comme centralité dans le cadre de la politique régionale d'aménagement du territoire. A travers le dispositif « soutien aux centralités rurales et urbaines », la Région Grand Est a souhaité mettre en œuvre une stratégie de soutien visant à aider les communes urbaines à développer ou à rétablir leurs fonctions de centralité dans leur territoire et à améliorer la qualité de vie dans le cadre d'un projet global de redynamisation ».

La collectivité Européenne d'Alsace (CeA), en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

La Collectivité Européenne d'Alsace s'engage à désigner dans ses services un.e ou des référent.e.s pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Collectivité Européenne d'Alsace s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Collectivité européenne d'Alsace, dans l'objectif de développer une alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour d'un projet fédérateur, mobilisera ses outils de soutien au développement territorial, notamment ceux liés à sa contractualisation avec les collectivités locales adoptée en séance plénière du 20 juin 2022.

En outre, elle pourra mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets. L'expertise de services de la Collectivité européenne d'Alsace pourra également être mobilisée dans la construction des projets.

Sur les communes situées dans le périmètre de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à mobiliser les dispositifs en vigueur dans le cadre des politiques déléguées et volontaristes de l'habitat.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la CeA sera délégataire des aides à la pierre et versera les subventions en remplacement de l'ANAH.

Les dispositions de la convention initiale Action Cœur de Ville signée le 23 août 2018 s'appliquent à la Collectivité européenne d'Alsace à compter de la signature du présent avenant.

L'avenant couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

## **Article 2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville**

Les communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim, s'engagent à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement, la Région Grand Est, et la CeA). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact de la directrice de projet : Sophie Jambon, [sophie.jambon@agglo-colmar.fr](mailto:sophie.jambon@agglo-colmar.fr)

## **Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville**

Les villes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim, s'engagent à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...). Elles seront, en tant que de besoin, représentées par Colmar Agglomération.

Dans ce but, les villes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim, réalisent un suivi régulier et précis du déploiement du programme à leur échelle.



ii) Quartiers de gare

Ville concernée	Objectifs	Actions N°
Colmar	Le quartier de gare de Colmar est confirmé dans son intégration au périmètre de centre-ville	
Horbourg-Wihr	La prise en compte de l'intégralité des rues permet d'identifier la continuité des liaisons cyclables. L'élargissement du périmètre de centre-ville a vocation à tenir compte de l'amélioration de l'offre de service apportée aux habitants.	
Ingersheim	L'élargissement du périmètre de centre-ville a vocation à tenir compte de l'amélioration de l'offre de service apportée aux habitants.	
Turckheim	La connexion du centre-ville au quartier de la gare fait l'objet d'une reconversion de friche en vue d'y développer de l'habitat, ainsi que de création d'une voie verte	

iii) Secteurs situés en entrée de ville

Ville concernée	Objectifs	Actions N°
<b>Colmar</b>	Le développement de l'entrée Est de Colmar est un axe primordial. Plusieurs enjeux sont identifiés : conforter la multiplicité des usages (étudiants, professionnels, habitants), améliorer la connexion de la ville d'Horbourg-Wihr au centre-ville de Colmar, préserver les zones humides	
<b>Ingersheim</b>	L'extension en entrée Nord de la ville a pour but de prendre en compte l'extension de l'offre de services en transports en commun.	
<b>Turckheim</b>	La connexion du centre-ville au quartier de la gare fait l'objet d'une reconversion de friche en vue d'y développer de l'habitat, ainsi que de création d'une voie verte	
<b>Wintzenheim</b>	L'extension en entrée Est de la ville permet de prendre en compte le développement des modes de déplacement doux en lien avec Colmar et les zones à urbaniser, ainsi que la renaturation d'une entrée de ville minéralisée, dans la continuité du périmètre actuel.	

#### 4.2) Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre du/des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

## Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée par les villes d'Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim et Colmar Agglomération.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Le cas échéant, le présent avenant, au-delà de la commune signataire et de l'EPCI, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

A ce titre, les secteurs d'intervention comprenant des entrées de ville :

- Doivent être distincts des secteurs d'intervention comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciales s'appliquent ;
- Les entrées de villes ne peuvent pas être qualifiés de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs d'intervention définis en entrée de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'intervention comprenant un centre-ville ».

Les financements et interventions mis en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Une étude pré-opérationnelle a été engagée pour déterminer les objectifs et les échéances. La collectivité ajoutera ultérieurement une fiche-action qui reprendra les attendus d'une OPAH-RU.

## Article 6. Plan d'actions prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

### 6.1) Plan d'action global :

Type d'activité	Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Action	Qualifier de manière pré-opérationnelle l'habitat privé des 4 nouveaux périmètres ORT	1	Colmar Agglomération	1.1	59 750 €	T1 2021	T4 2025
Action	Aider à la rénovation énergétique en appui du Programme d'Intérêt Général de la CeA	1	Colmar Agglomération	1.2	40 000 €	T1 2020	T4 2023
Action	Aider à la rénovation des logements au sein des six périmètres ORT pour les propriétaires modestes et très modestes	1	Colmar Agglomération	1.3	40 000 €	T1 2022	T4 2025
Action	Envisager les modes d'actions possibles pour assister les cinq copropriétés recensées en grande difficulté	1	Colmar Agglomération	1.4	NC	T1 2021	T4 2023
Action	Améliorer l'habitat privé dans le centre-ville historique de la Ville de Colmar	1	Colmar Agglomération	1.5	73 160 €	T1 2019	T4 2025
Action	Gérer le développement des meublés de tourisme	1	Ville de Colmar et Turckheim	1.6	- €	T1 2019	T4 2026
Action	TURCKHEIM Réhabiliter la maison alsacienne en 6 logements	1	Habitats de Haute Alsace	1.7	720 000 €	T4 2023	T1 2025
Action	HORBOURG-WIHR Réhabiliter une maison de Maître en 4 logements locatifs et 1 local de bureaux	1	Habitats de Haute Alsace	1.8	812 035 €	T2 2023	T1 2025
Action	HORBOURG-WIHR Réhabiliter 18 logements collectifs	1	Habitats de Haute Alsace	1.9	1 238 000 €	T4 2023	T4 2025
Action	HORBOURG-WIHR Réhabiliter 2 pavillons	1	Habitats de Haute Alsace	1.10	100 000 €	T1 2025	T4 2026
Action	TURCKHEIM Création de logements de l'Ancien Corps de Garde	1	Habitats de Haute Alsace	1.11	640 035 €	T1 2023	T4 2024
Action	COLMAR CH CO Acquérir et Améliorer deux bâtiments collectifs comptabilisant 62 logements situés Avenue Du Gal De Gaulle & Avenue du Gal De Lattre De Tassigny	1	Pôle Habitat	1.12	€	T4 2024	T2 2026

Type d'activité	Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Action	Développer la marque Colmar, Capitale des vins d'Alsace	2	Ville de Colmar, Colmar Agglomération	2.1	15 000 €	T1 2024	T4 2026
Action	Gérer les conflits d'usage dans l'espace public	2	Ville de Colmar, Colmar Agglomération	2.2	250 000 €	T1 2019	T4 2026
Action	Accompagner l'évolution de l'offre commerciale	2	Colmar Agglomération	2.3	25 000 €	T1 2021	T4 2026
Action	Aménager une aire de camping-cars équipée sur un parking route d'Ingersheim	2	Ville de Turckheim	2.4	200 000 €	T1 2024	T4 2025
Action	Créer un quartier d'activités sur la friche ferroviaire de la gare de marchandises	2	Colmar Agglomération	2.5	11 000 000 €	T1 2023	2027
Action	Rénover la friche de l'ancien cinéma Le Colisée	2	Propriétaire privé	2.6	10 000 000 €	T1 2021	T4 2025
Action	Rénover la Galerie des Clefs	2	Propriétaire privé	2.7	NC	T1 2023	T4 2025
Action	Rénover la Galerie du Rempart	2	Commerçants et syndic des propriétaires de la Galerie (AFU des îlots F et C1)	2.8	2 500 000 €	T1 2023	T4 2025
Action	Rénover la Galerie Europe	2	Commerçants et syndic des propriétaires de la Galerie	2.9	1 100 000 €	T1 2023	T4 2025
Etude	Etude sur l'armature de l'offre commerciale de Colmar Agglomération	2	Colmar Agglomération	2.10	90 000 €	T4 2023	T1 2025
Type d'activité	Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Action	Développer les activités de pleine nature	3	Ville de Colmar, Colmar Agglomération	3.1	5 000 000 €	T1 2023	T4 2026
Étude	Etudes de circulation-Mobilités douces	3	Ville de Horbourg-Wihr	3.2	1 200 000 €	T1 2024	T4 2026
Action	Installer une passerelle de liaison entre le faubourg et le centre-ville	3	Ville de Turckheim	3.3	NC	T2 2024	T4 2025
Action	Aménager les voies de circulation consécutivement à la reconversion des friches industrielles	3	Ville de Turckheim	3.4	400 000 €	T1 2024	T4 2025
Action	Réaménager la route de Colmar à Wintzenheim	3	Ville de Wintzenheim	3.5	4 400 000 €	T1 2023	T3 2025
Action	Créer une passerelle modes actifs au pont des Américains	3	Ville de Horbourg-Wihr	3.6	1 200 000 €	T1 2023	T4 2025

Type d'activité	Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Action	Améliorer les accès modes doux au centre-ville depuis l'Est Route de Bâle (Entre la rue St Josse et le Boulevard St Pierre, Liaison douce Alsace/ Rueil, Rue St Josse)	3	Ville de Colmar	3.7	950 000 €	T1 2023	T4 2024
Action	Créer les aménagements cyclables sur des axes majeurs (Avenue de Rome, rue Stanislas)	3	Ville de Colmar, CeA	3.8	2 310 000 €	T1 2024	T4 2026
Action	Travailler la densité et la répartition des flux touristiques	3	Ville de Colmar, Colmar Agglomération	3.9	300 000 €	T1 2019	T4 2026
Étude	Etude pour le renforcement de l'attractivité et le développement de l'intermodalité en gare voyageur de Colmar	3	Colmar Agglomération	3.10	58 600 €	T1 2020	T4 2025
Action	Créer un dispositif permettant un franchissement de la voie ferrée pour les piétons et cycles au niveau du Pont d'Altkirch	3	Ville de Colmar, CeA	3.11	1 985 000 €	T1 2024	T4 2026
Type d'activité	Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Étude	Etude urbaine et de programmation du secteur du Grillenbreit	4	Ville de Colmar	4.1	50 000 €	T3 2023	T2 2024
Action	Réaliser le réaménagement carrefour	4	Ville de Horbourg-Wihr, CeA	4.2	470 000 €	T2 2023	T4 2023
Action	Créer un espace de vie Place de la Mairie	4	Ville de Turckheim	4.3		T2 2025	T2 2027
Action	Végétaliser l'entrée de Ville sud-est - route de Colmar	4	Ville de Turckheim	4.4	NC	T1 2024	T4 2025
Action	Rénover le bâtiment de la Mairie classé à l'inventaire des monuments historiques	4	Ville de Turckheim	4.5	- €	T2 2024	T4 2026
Action	Créer un lieu de vie dans le centre urbain Place du 1er février	4	Ville de Horbourg-Wihr	4.6	1 515 000 €	T4 2022	T4 2025
Action	Créer un espace culturel et de loisirs dans l'ancienne synagogue	4	Ville de Horbourg-Wihr	4.7	2 000 000 €	T1 2024	T4 2026
Action	Renaturer les berges de la Rue du quai	4	Ville d'Ingersheim	4.8	100 000 €	T4 2022	T4 2024
Action	Végétaliser la cour de l'école maternelle de la Fecht	4	Ville d'Ingersheim	4.9	100 000 €	T4 2022	T4 2024
Action	Mettre en valeur l'ancienne mairie, monument historique	4	Ville d'Ingersheim	4.10	75 000 €	T2 2021	T4 2024

Type d'activité	Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Action	Améliorer l'offre de services en créant une salle de conseil municipal et de mariages accessible	4	Ville d'Ingersheim	4.11	500 000 €	T2 2021	T4 2024
Action	Créer un lieu de vie végétalisé sur la place annexe à la mairie	4	Ville d'Ingersheim	4.12	250 000 €	T2 2022	T4 2025
Action	Requalifier les espaces publics nouvellement piétonnés (Place Jeanne d'Arc, Place du Marché aux Fruits, Rue Morel)	4	Ville de Colmar	4.13	1 000 000 €	T1 2024	T4 2026
Action	Requalifier les grandes pénétrantes et entrées de ville (Avenue du Gal de Gaulle, route de Neuf-Brisach, route d'Ingersheim)	4	Ville de Colmar, CeA	4.14	7 050 000 €	T1 2023	T4 2026
Action	Requalifier l'extension des abords du Champ de Mars (Avenue de la République, Avenue de la Marne)	4	Ville de Colmar	4.15	2 700 000 €	T1 2024	T4 2026
Action	Restaurer l'extérieur et rénover l'intérieur de l'église Saint Barthélémy	4	Ville d'Ingersheim	4.16	500 000 €	T1 2024	T4 2025
Étude	Diversifier les pratiques sportives extérieures en construisant un skate-park extérieur	4	Ville de Colmar	4.17	540 000 €	T1 2023	T4 2024
Action	Réaliser un Parcours Sportif Urbain	4	Ville de Colmar	4.18	120 000 €	T3 2023	T4 2023
Étude	Réhabiliter le stade nautique situé en Quartier Politique Ville	4	Ville de Colmar	4.19	60 000 €	T2 2023	T4 2023
Action	Conforter la trame verte du quartier en aménageant le square des vignes et les espaces publics de la rue de Riquewihr	4	Ville de Colmar	4.20	2 700 000 €	T2 2023	T4 2025
Action	Créer un parc paysager à l'emplacement de la Cité Lemire	4	Ville de Colmar	4.21	205 000 €	T1 2024	T4 2025
Action	Aménager un espace de nature sur la Plaine Pasteur- Espace Nelson Mandela	4	Ville de Colmar	4.22	4 950 000 €	T2 2023	T4 2025
Étude	Réaliser le schéma directeur de végétalisation	4	Ville de Colmar	4.23	100 000 €	T4 2023	T4 2024
Action	Porter le projet de labellisation « Ville d'art et d'histoire »	4	Ville de Colmar	4.24	100 800 €	T4 2023	T4 2026
Action	Reconstruire l'Orgue Silbermann de l'Eglise des Dominicains	4	Ville de Colmar	4.25	1 700 000 €	T3 2023	T3 2026

Type d'activité	Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Action	Protéger et valoriser les collections patrimoniales de la Ville	4	Ville de Colmar	4.26	300 000 €	T2 2023	T2 2026
Action	Restructurer et réaménager la muséographie du premier étage de l'ancien couvent du musée Unterlinden	4	Ville de Colmar	4.27	100 185 €	T3 2023	T3 2024
Type d'activité	Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Action	Construire un groupe scolaire élémentaire et périscolaire	5	Ville de Horbourg-Wihr	5.1	9 700 000 €	T3 2023	T2 2025
Action	Créer une cantine périscolaire « Anne Franck »	5	Ville de Colmar	5.2	5 000 000 €	T1 2024	T3 2025
Action	Créer une cantine périscolaire « Les Oies »	5	Ville de Colmar	5.3	3 000 000 €	T1 2024	T3 2026
Action	Construire une nouvelle salle polyvalente	5	Ville d'Ingersheim	5.4	2 500 000 €	T1 2023	T4 2025
Action	Créer la crèche Les Loupiots	5	Ville de Colmar	5.5	3 000 000 €	T4 2023	T1 2026
Action	Installer le conservatoire dans des locaux adaptés à la pluridisciplinarité des activités	5	Ville de Colmar	5.6	Fiche en cours de rédaction		

## 6.2) Calendrier général du projet

Le plan d'action est détaillé dans chaque fiche action en Annexe 2.

## Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

### 7.1) Calendrier

La démarche d'évaluation débutera après la signature de l'avenant, et s'achèvera au plus tard un an après son échéance.

Elle se déclinera en trois phases :

- Une évaluation ex-ante
- Une évaluation in itinere
- Une évaluation ex-post

### 7.2) Méthode

Les villes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim, ainsi que Colmar Agglomération souhaitent réaliser un suivi/évaluation du programme.

Le suivi des actions permettra de faire un suivi micro de l'avancement des projets. Il sera retranscrit dans la plateforme de suivi GRIST.

L'évaluation globale fera l'objet d'un suivi macro, basée notamment sur des indicateurs plus généraux présentés en point 7.4.

#### 3 temps d'évaluation sont proposés.

L'évaluation Ex ante, réalisée en 2023 : afin d'avoir un point de comparaison avec les évolutions ;

L'évaluation in itinere, réalisée en 2025, vise à :

- piloter le programme,
- améliorer en continue les projets,
- recueillir les données nécessaires à l'évaluation ex post.

L'évaluation ex post, prévue en 2027, permettra :

- d'apprécier l'ensemble des résultats et des impacts du programme,
- de capitaliser des connaissances et des retours d'expériences.

La démarche d'évaluation sera réalisée en régie et pilotée par la directrice de projet.

Elle s'appuiera notamment sur les conseils méthodologiques pour la conduite d'une évaluation locale d'un projet ACV proposés par l'ANCT.

### 7.3) Objectifs et questions évaluatives

Afin de conserver une continuité dans la démarche évaluative, il est proposé de conserver les 4 questions prioritaires et 5 critères définis dans l'avenant 1 signé le 4 février 2022.

#### **Pour mémoire, les questions sont :**

##### Q 1 : Le programme ACV a-t-il permis de revitaliser les centres-villes du territoire ?

- Sous-question 1 : Comment les villes ont-elles construit leurs projets autour des 5 axes prioritaires du programme ?
- Sous-question 2 : Est-ce que les objectifs liés aux 5 priorités du programme ont été atteints ?

##### Q 2 : Le programme a-t-il répondu aux besoins exprimés par les villes et l'agglomération ?

- Sous-question 1 : De quelle manière les élus se sont approprié le programme ?
- Sous-question 2 : Est-ce que l'ensemble des moyens mis à disposition des villes ont été mobilisés ?

##### Q 3 : Dans quelle mesure le partenariat a joué un rôle dans le déploiement du programme ?

- Sous-question 1 : De quelle manière les partenaires financiers ont adapté leur offre de service aux villes ACV ?
- Sous-question 2 : De quelle manière l'expertise de chaque partenaire a été sollicitée par les villes ?

##### Q 4 : Les ressources financières, humaines et techniques affectées au programme ont-elles été investies sur la durée du programme de manière optimale ?

- Sous-question 1 : De quelle manière les aides financières (Etat et partenaires) ont été mobilisées pour répondre aux besoins de financement ?
- Sous-question 2 : Comment ont été mobilisés les agents ACV (référents et directeurs de projet) ?
- Sous-question 3 : Comment les différentes phases du programme se sont articulées aux difficultés locales ?

Ces questions portent sur cinq critères évaluatifs :

- Efficacité
- Pertinence
- Efficience
- Cohérence interne
- Cohérence externe

#### 7.4) Indicateurs retenus

❖ **Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

	RETENUS	SOURCES
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de logements vacants	LOVAC, ADIL
	Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement	France Rénov, Bailleurs sociaux
	Evolution du prix de l'immobilier (appartements et maisons)	Anah, ADIL
INDICATEURS DE RESULTAT	Nombre de logements réhabilités par Action Logement	Action Logement Services
	Nombre de logements dont les travaux ont été subventionnés par Anah	Anah
INDICATEURS D'IMPACT	Taux et évolution de la vacance de logement (Vacance globale)	DHUP-Mission Lutte contre la vacance de logement

❖ **Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

	RETENUS	SOURCES
INDICATEURS DE SUIVI	Fréquentation des rues commerciales / zone de chalandise	Orange Flux Vision / My Traffic
	Nombre et typologie des commerces locaux	Base de données locales, Codata
	Ratio enseignes locales / Franchises nationales et internationale	Codata
INDICATEURCS DE RESULTAT	Nombre de commerces accompagnés sur la transformation numérique	CCI France, Colmar Agglomération
	Evolution du nombre et typologie des commerces installés depuis moins de 2 ans	Codata
	Nombre de subventions accordées à des indépendants équipements dans les villes ACV et répartition des prêts par activité : aides aux vitrines / aides à l'aménagement intérieur des locaux	Base de données internes Ville de Colmar et Colmar Agglomération
INDICATEURS D'IMPACT	Taux et évolution de la vacance commerciale	Codata

❖ **Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

	RETENUS	SOURCES
INDICATEURS DE SUIVI	Fréquence des transports / heure	TRACE
	Tarif horaire moyen des places de stationnement	Services techniques municipaux

INDICATEURS DE RESULTAT	Evolution du nombre de km de voies cyclables	Services techniques municipaux
	Nombre de billets vendus et / ou Nombre d'abonnement	TRACE
INDICATEURS D'IMPACT	Comptage des voitures (1 comptage / an)	Services techniques municipaux
	Taux de remplissage de parking	Services techniques municipaux

❖ **Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

	RETENUS	SOURCES
INDICATEURS DE SUIVI	Avancement du projet de la ville retenue pour l'AMI "Réinventons nos cœurs de ville"	Services techniques municipaux
	Nombre de visites guidées	Office de tourisme
	Fréquentation de sites patrimoniaux ouverts au public	Services techniques municipaux
	Evolution de nombre d'aides pour la réhabilitation des maisons anciennes	Services techniques municipaux
	Nombre et fréquentation des animations patrimoniales réalisées	Services techniques municipaux
INDICATEURS DE RESULTAT	Nombre de chantiers en cours et finalisés sur les espaces publics	Services techniques municipaux
	Evolution des surfaces piétonnisées, des surfaces désimperméabilisées et végétalisées	Services techniques municipaux
INDICATEURS D'IMPACT	Evolution de la fréquentation touristique	Orange Flux Vision

❖ **Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

	RETENUS	SOURCES
INDICATEURS DE SUIVI	Fréquentation des équipements culturels (bibliothèques, musées, théâtres, cinéma plein air, salles de concert)	Services techniques municipaux
	Fréquence des animations culturelles	Services techniques municipaux
	Fréquence des animations sportives et loisirs	Services techniques municipaux
	Fréquence des animations d'été pour les enfants	Services techniques municipaux
INDICATEURS D'IMPACT	Liste ou nombre des structures de formation	Services techniques municipaux
	Création de pôles médicaux	Services techniques municipaux
	Evolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville	BPE

❖ **Axes transversaux**

- a) Objectif n°1 : Intégrer les objectifs de transition écologiques à chaque démarche du projet Action Cœur de Ville

	RETENUS	SOURCES
INDICATEURS DE SUIVI	Typologie des projets de mobilité douce / propre	Cerema, services municipaux
	Typologie des projets de requalification des espaces publics	Avenant à la convention cadre ACV
INDICATEURS DE RESULTAT	Utilisation des aides aux travaux proposés par l'Anah	DREAL / DDT
	Utilisation des aides proposées par la Banque des Territoires (e-commerce, smart city ...)	Direction locale de la Banque des territoires
	Résultats des partenariats proposés (Enedis, Val'hor)	Services municipaux

b) Objectif n° 2 : Encourager les démarches de participation citoyenne à tous les stades de déploiement du projet ACV

	RETENUS	SOURCES
INDICATEURS DE SUIVI	Typologie des dispositifs ou instances de participation volontaire mis en place	Services techniques municipaux
INDICATEURS DE RESULTAT	Nombre de participants	Services techniques municipaux

## Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

Les villes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim, et Colmar Agglomération s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

# Signatures

A Colmar, le

<b>Ville de Colmar</b>	<b>Ville de Horbourg-Wihr</b>	<b>Ville de Ingersheim</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Éric STRAUMANN</i> Maire	<i>Thierry STOECKER</i> Maire	<i>Denise STOECKLE</i> Maire
<b>Ville de Turckheim</b>	<b>Ville de Wintzenheim</b>	<b>Colmar Agglomération</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Benoit SCHLUSSEL</i> Maire	<i>Serge NICOLE</i> Maire	<i>Éric STRAUMANN</i> Président de l'EPCI
<b>Etat</b>	<b>La Banque des Territoires pour la Caisse des Dépôts</b>	<b>Action Logement</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Thierry QUEFFELEC</i> Préfet	<i>Isabelle HALB-SIENER,</i> Directrice territoriale Alsace hors EMS	<i>Philippe RHIM</i> Directeur Régional Grand Est

<b>Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat</b>	<b>Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine</b>	<b>Région Grand Est</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Thierry QUEFFELEC</i> Préfet/Délégué Local	<i>Thierry QUEFFELEC</i> Préfet/Délégué Territorial	<i>Franck LEROY</i> Président
<b>Collectivité européenne d'Alsace</b>	<b>CCI Alsace Eurométropole Délégation Colmar</b>	<b>Chambre de Métiers d'Alsace - Section de Colmar</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Frédéric BIERRY</i> Président	<i>Céline KERN</i> Présidente	<i>Raphaël KEMPF</i> Président
<b>Pôle Habitat Colmar Centre Alsace</b>	<b>Centre Alsace Habitat</b>	<b>Habitats de Haute-Alsace</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Karine GABLE</i> Directrice Générale	<i>Alain RAMDANI</i> Président	<i>Guillaume COUTURIER</i> Directeur Général



## Annexe 1

# Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022



## 1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

### ○ Actions livrées

Ville(s) de la convention	Type d'activité	Titre du projet	Sous axe
Colmar	Action	Rénovation de logements sociaux dans le centre-ville historique	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Colmar / Turckheim	Action	Enregistrement des meublés touristiques	1.3 - Accompagnement et animation logement/habitat
Colmar	Action	Mise en place de mesures encadrant la création de meublés de tourisme	1.3 - Accompagnement et animation logement/habitat
Colmar	Action	Recrutement d'un chef de "projet action cœur de ville"	2 - Axe 2 - Général : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Colmar	Action	Elaboration d'outils marketing de promotion de la Ville de Colmar et des commerces	2 - Axe 2 - Général : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Colmar	Action	Création d'une bourse aux locaux vacants et flocage des vitrines	2 - Axe 2 - Général : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Colmar	Action	Réaménagement du tronçon ouest de la rocade Verte - Tranche 2021	3.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Réaménagement du tronçon ouest de la rocade Verte - Tranche 2022	3.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Réaménagement de la rue du Jura, de la rue Edouard Richard et du passage sous la voie ferrée	3.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Requalification de l'Avenue de Paris	3.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Mise en place de navettes électriques	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun
Horbourg-Wihr	Étude	Création d'une passerelle modes actifs au pont des Américains	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun
Colmar	Action	Application mobile réseau TRACE " MyBus"	3.4 - Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif
Colmar	Étude	Etude de programmation urbaine des espaces publics Secteur Riquewihr-Sigolsheim	4.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Étude	Etude de stratégie urbaine Secteur Lemire	4.1 - Diagnostics, études et stratégies

Colmar	Action	Réaménagement du centre urbain	4.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Étude	Réaménagement du centre urbain	4.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Renaturation de la rue du Quai	4.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Le mail de Luxembourg	4.2 - Requalification de l'espace public
Colmar	Action	Plan d'animation Lumière	4.2 - Requalification de l'espace public
Colmar	Action	Achever le réseau de parcs de stationnement avec le réaménagement de la Place de la Montagne Verte	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
Colmar	Action	Le centre Européen du Livre et de l'Image, projet culturel et économique	4.4 - Aménagement paysager

#### ○ Actions en cours - financées

Ville(s) de la convention	Type d'activité	Titre du projet	Sous axe
Colmar	Étude	Poursuivre le partenariat avec l'ADIL pour approfondir la connaissance des six secteurs ORT	1.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Étude	Qualifier de manière pré-opérationnelle l'habitat privé des 4 nouveaux périmètres ORT	1.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Transformer des logements privés en logements sociaux	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition- reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Colmar	Action	Accroître le conventionnement du parc privé	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition- reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Turckheim	Action	Rénover des logements dans un bâtiment classé à l'inventaire des monuments historiques en centre-ville (bâtiment du corps de garde)	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition- reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Colmar	Action	Mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition- reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI

Colmar	Action	Organiser la cotation pour l'attribution des logements sociaux	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition- reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Colmar	Action	Aider à la rénovation énergétique en appui du Programme d'Intérêt Général de la CEA	1.4 - Rénovation et performance énergétiques
Colmar	Action	Aider à la rénovation des logements au sein des six périmètres ORT pour les propriétaires modestes et très modestes	1.4 - Rénovation et performance énergétiques
Colmar	Action	Rénovation de la friche de l'ancien cinéma Le Colisée	2.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Prospecter des porteurs de projets et des enseignes commerciales	2.2 - Action foncière et immobilière
Colmar	Action	Développer la marque « Colmar Capitale des Vins d'Alsace » et l'œnotourisme	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants
Colmar	Action	Accompagner les projets touristiques	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants
Colmar	Action	Gérer les conflits d'usage de l'espace public	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants
Wintzenheim	Action	Aménagement de la route de Colmar et création de pistes cyclables	3.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Déploiement de stationnement cycles sécurisé	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun
Colmar	Action	Création d'une passerelle modes actifs au pont des Américains	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun
Ingersheim	Action	Création d'une passerelle modes actifs à Ingersheim	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun
Colmar	Action	Aménagement d'une liaison cyclable entre Sundhoffen et la forêt du Neuland de Colmar	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun
Colmar	Action	Travailler la densité et la répartition des flux touristiques	3.3 - Stationnement : infrastructures et politique
Colmar	Action	Agir sur le digital et la communication pour faciliter le stationnement et renforcer l'attractivité du centre-ville	3.4 - Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif
Colmar	Action	Améliorer l'ambiance urbaine, par la mise en place de végétalisation et de lieux de convivialité	4.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Requalification complète du secteur Bel Air/Florimont	4.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Etude de réhabilitation du Museum d'histoire naturelle et ethnographie	4.2 - Requalification de l'espace public

Colmar	Action	Ville d'art et d'histoire : étude préalable pour un centre d'interprétation du patrimoine (CIAP)	4.2 - Requalification de l'espace public
Colmar	Action	Construction d'un équipement sportif dans le quartier Bel'air " Complexe Sportif Brant"	5.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Rénovation et extension du centre socioculturel "le Pacific"	5.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Rénovation et extension du centre socioculturel "le Florimont"	5.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Rénovation énergétique et extension du Foyer Saint André pour créer la Maison des Associations	5.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Aménagement d'une salle en mairie pour en faire une bibliothèque de proximité	5.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Développer l'accueil périscolaire en Cœur de Ville	5.2 - Accès aux services publics
Colmar	Action	Construction d'un accueil périscolaire, d'une cantine scolaire et de locaux administratifs	5.2 - Accès aux services publics
Colmar	Action	Accès facilité aux services publics via le digital	5.3 - Nouveaux services numériques et innovation
Colmar	Action	Développer une culture numérique dans les services	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale
Colmar	Action	Développement d'une ville connectée (smart city)	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale

### ○ Actions en projet validées

Ville(s) de la convention	Type d'activité	Titre du projet	Sous axe
Colmar	Action	Aides à la rénovation énergétique Oktave FAIRE MaPrimeRénov	1.4 - Rénovation et performance énergétiques
Colmar	Action	Aide pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords	1.4 - Rénovation et performance énergétiques
Colmar	Action	Envisager les modes d'actions possibles pour assister les cinq copropriétés recensées en grande difficulté	1.4 - Rénovation et performance énergétiques
Colmar	Action	Agir sur l'immobilier commercial	2.2 - Action foncière et immobilière
Colmar	Action	Création d'un quartier d'activités sur la friche ferroviaire de la gare de marchandise	2.4 - Modernisation des commerces : numérique, innovation...
Colmar	Action	Requalification de l'Avenue de Rome	3.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Déploiement de bornes de rechargement pour véhicules électriques	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun
Colmar	Action	Station intermodale vélo bus	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun
Colmar	Action	Liaison cyclable Ouest-Est au niveau du pont de la Gare	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun
Colmar	Action	Création d'une passerelle modes actifs sur l'Ill entre l'Est de Colmar et Colmar Nord et Centre (Projet Confluence)	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun
Colmar	Étude	Etude sur la végétalisation (les îlots de chaleur et de fraîcheur urbains)	4.1 - Diagnostics, études et stratégies
Colmar	Action	Restauration extérieure de la collégiale Saint Martin, édifice du XIII <sup>ème</sup> / XVI <sup>ème</sup> siècles classés au Monument Historique.	4.2 - Requalification de l'espace public

### ○ Actions abandonnées

Ville(s) de la convention	Type d'activité	Titre du projet	Sous axe
Colmar	Action	Déplacer les locaux de l'office de tourisme	2.3 – Animation
Colmar	Action	Création d'une micro-fole au centre Europe	5.1 - Diagnostics, études et stratégies

## **2. Bilan qualitatif du déploiement du programme**

**Plus de 100** actions ont été envisagées ou menées tout au long du programme 2018 – 2022, pour un budget prévisionnel de près de **149 millions d’euros**. Ce budget n’intègre pas le coût des actions réalisées en régie.

Action Logement a accompagné sur la période 2018 – 2022 la réhabilitation et construction de 10 opérations relevant du parc social et privé pour un concours financier total de **11 168 000 €** réparti en prêt à hauteur de **8 611 000 €** et en subvention à hauteur de **2 557 000 €**.

Action Logement a également mobilisé des fonds d’ingénierie pour la mise en place d’une étude en partenariat avec le réseau des agences d’urbanisme du Grand Est (7’EST). Portant sur 8 villes ACV du Grand Est, dont Colmar, elle visait à déceler des produits « Habitat » qui pourraient inciter les salariés et plus spécifiquement les jeunes à s’installer en centre-ville et à appréhender les besoins en logements des entreprises qui sont installées sur le territoire ou voudraient s’y implanter. Cette étude a notamment été présentée et complétée par un atelier de concertation au premier trimestre 2023 regroupant une quarantaine de partenaires et acteurs du territoire.

En partenariat avec les collectivités, Action Logement a proposé, au deuxième trimestre 2021, une déambulation à l’ensemble des partenaires afin de présenter certaines opérations de construction/réhabilitation exemplaires.

Le fil conducteur d’Action Cœur de Ville est d’améliorer la qualité de vie des habitants du territoire, tout en confortant les centralités dans leur rôle fédérateur.

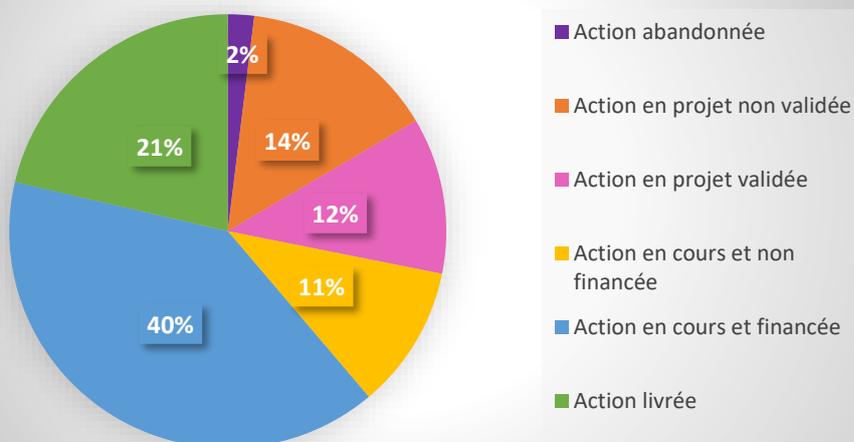
Les crises successives, sanitaire et inflationniste, ont fortement modifié les calendriers de réalisations. Elles rendent également complexe l’analyse de l’impact du programme sur les investissements privés.

Par ailleurs le contexte économique, créateur d’emplois dans l’industrie et le BTP, est malheureusement défavorable au commerce de centre-ville avec la fermeture de nombreuses enseignes.

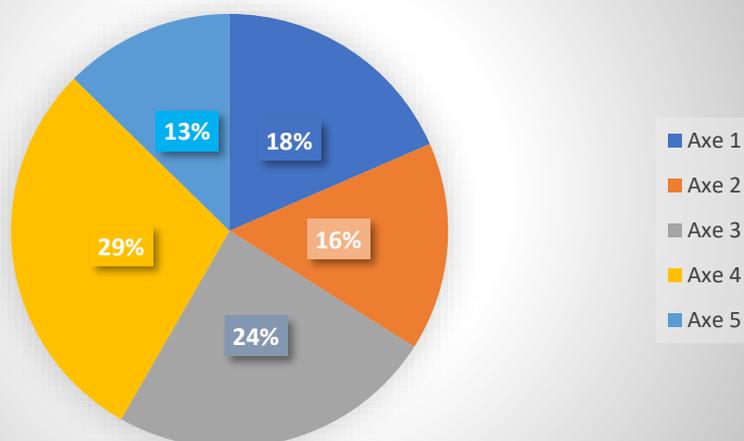
Le graphique ci-dessous permet d’avoir une vision globale de la réalisation des actions.

L’analyse plus précise est présentée par axe.

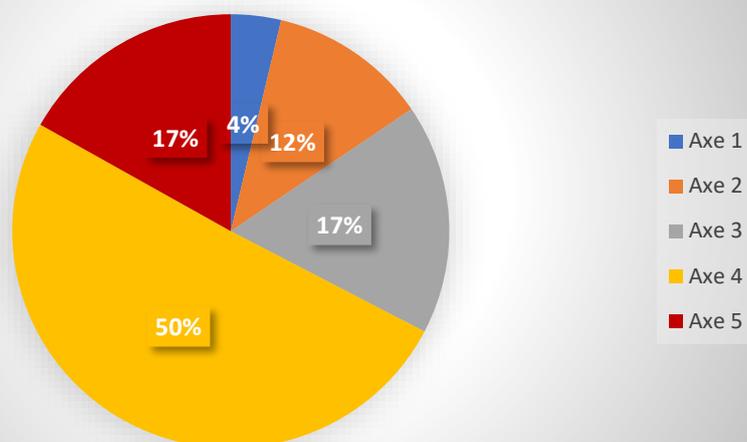
## Etat d'avancement des 103 actions



## Répartition des actions par axe



## Répartition des coûts par axe



**Axe 1** : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

**Axe 2** : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

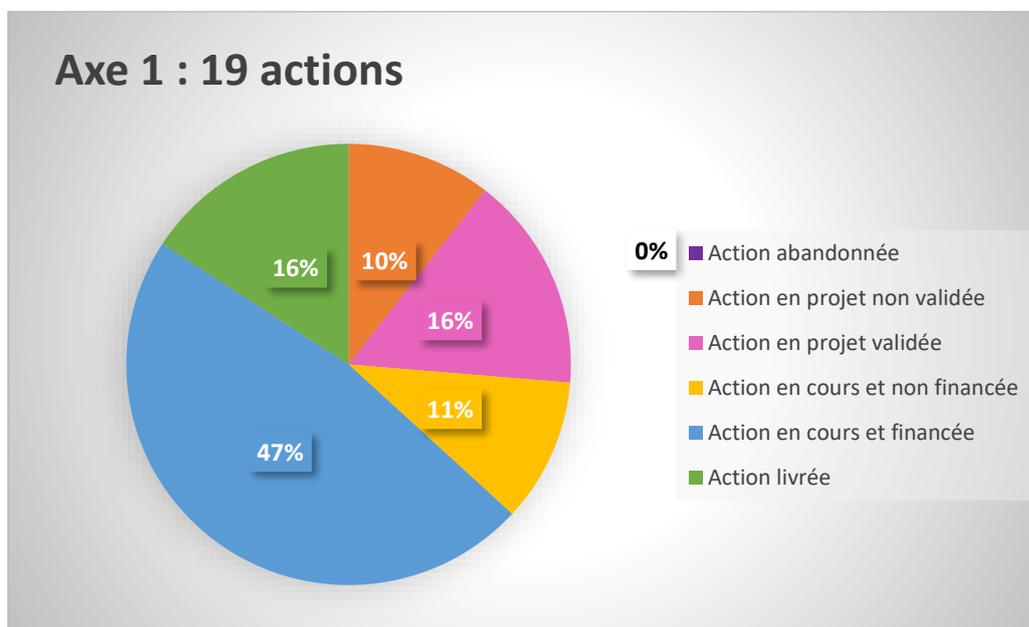
**Axe 3** : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

**Axe 4** : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

**Axe 5** : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

## AXE 1 : Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville - De la réhabilitation à la restructuration

19 actions ont été réalisées pour la réhabilitation et la restructuration en centre-ville.



Le coût total prévisionnel des travaux est d'environ **5 500 000 €**.

Parmi les 19 actions, 6 sont intégralement financées par la collectivité.

Eléments facilitateurs	Difficultés rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animation, accompagnement et proposition de financement de la collectivité et les élus du territoire</li> <li>▪ Différentes subventions des acteurs externes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiabilité des bases de données exploitées</li> <li>▪ Manque de visibilité sur les thématiques étudiées</li> <li>▪ Contraintes architecturales sur certaines actions</li> </ul>

### 2 projets emblématiques pour illustrer l'Axe 1 :

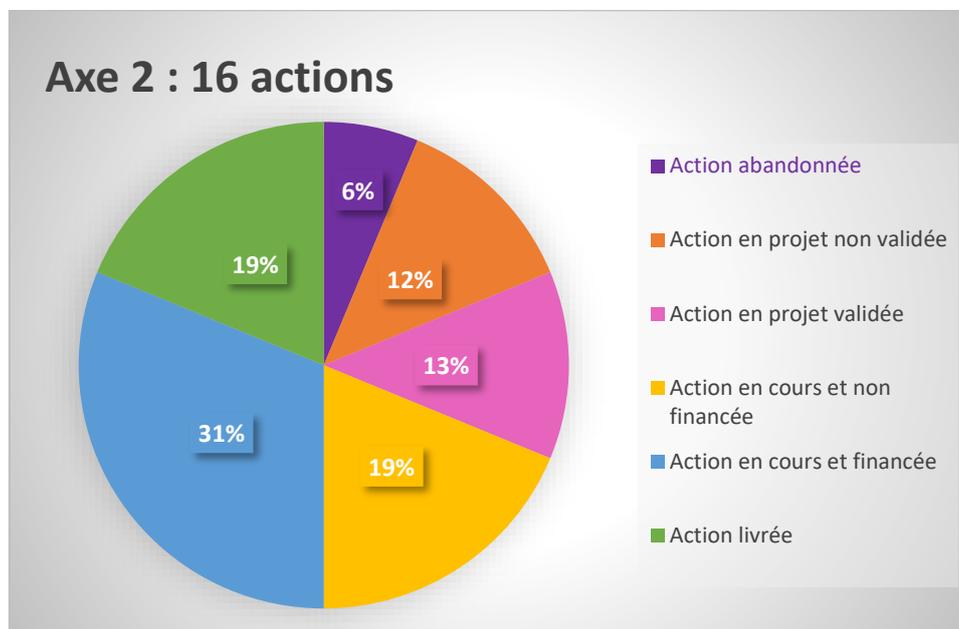
- **Action n° 1.2.C** : Création et développement de l'habitat social en centre-ville
- **Action n° 1.2.D** : Rénovation des logements dans un bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques du centre-ville

### → Les résultats visibles à ce jour :

- Amélioration et renforcement de l'offre de logements locatifs sociaux en centre-ville : création de logements locatifs sociaux
- Renforcement de la mixité sociale au centre-ville

## **AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

15 actions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation abordant les thématiques telles que le tourisme et le commerce.



Le coût total des prévisionnel des travaux est d'environ **17 500 000 €**.

Éléments facilitateurs	Difficultés rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démocratie participative, notamment pour l'aménagement du centre-ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre des projets dépendants de plusieurs propriétaires</li> <li>▪ Contexte économique commercial, notamment fermeture de plusieurs franchises d'enseignes</li> </ul>

### **2 projets emblématiques pour illustrer l'Axe 2 :**

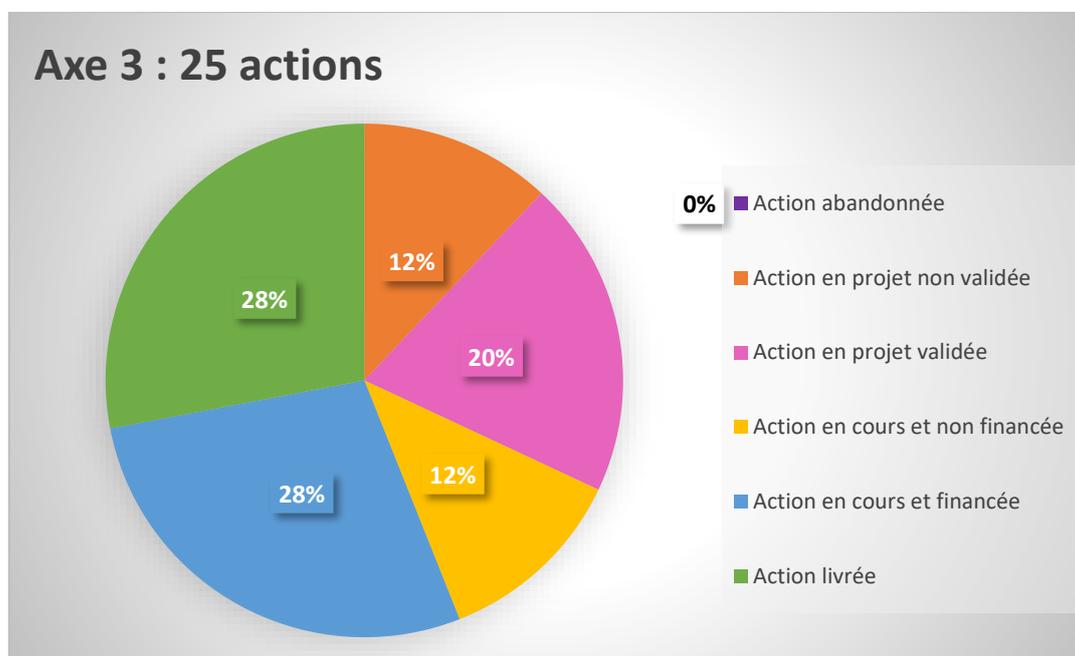
- **Action n° 2.3.B** : Promotion de la marque "Colmar Capitale des Vins d'Alsace"
- **Action n° 2.3.D** : Piétonisation du centre-ville

### **→ Les résultats visibles à ce jour :**

- Développement de l'offre touristique sur le territoire en développant de nouvelles offres en partenariat avec les professionnels de la viticulture.
- Revitalisation du centre-ville.
- Développement de l'attractivité du territoire.

## AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

25 actions développées ou en cours de développement afin de favoriser l'accessibilité, la mobilité et les connexions au sein de l'Agglomération.



Le coût total des prévisionnel des travaux est d'environ **25 500 000 €**.

Il faut noter qu'un des éléments déclencheurs des projets inscrits en axe 3 a été le subventionnement d'Action Cœur de Ville 2018-2022.

Éléments facilitateurs	Difficultés rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Forte demande des habitants</li> <li>▪ Subventions des partenaires financiers</li> <li>▪ Volonté de développer de la mobilité douce et contribuer à une meilleure accessibilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Technicité des projets et les contraintes ABF (<i>Architecte des Bâtiments de France</i>)</li> <li>▪ Recherche de financement</li> <li>▪ Augmentation des coûts notamment le coût du gaz</li> </ul>

### 2 projets emblématiques pour illustrer l'Axe 3 :

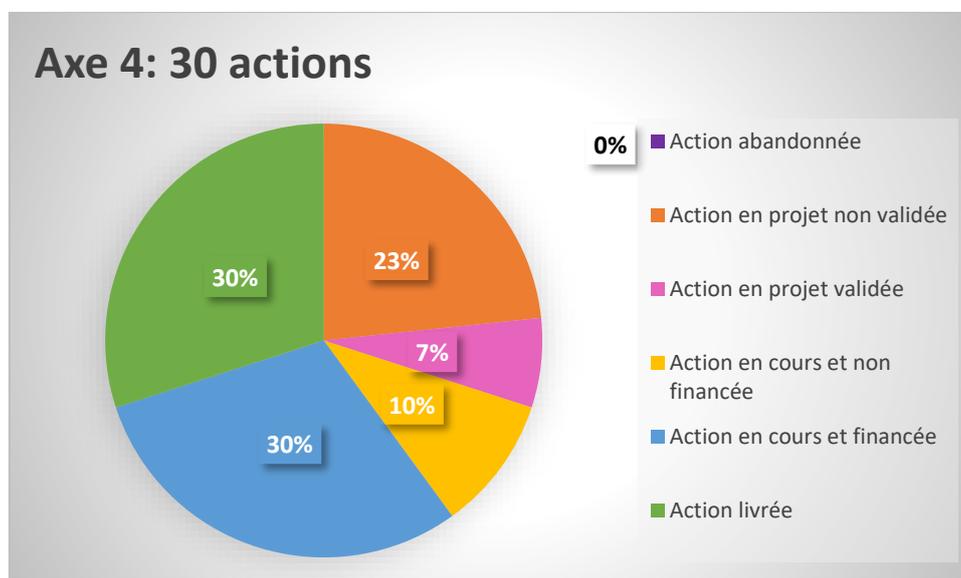
- **Action n° 3. 1 : Colmar** - Les navettes électriques en centre-ville
- **Action n° 3.1. A : Wintzenheim** - Aménagement de la route de Colmar et la création de pistes cyclables

### → Les résultats visibles à ce jour :

- Renaturation des espaces publics
- Diversité des mobilités douces : navettes électriques, pistes cyclables, transports collectifs.

## **AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

30 actions développées pour mettre en avant les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.



Le coût total des prévisionnel des travaux est d'environ **75 000 000 €**.

La réalisation de ces travaux est possible grâce aux subventions de la DRAC, ANRU, la Région Grand Est, la DSIL ainsi que la collectivité.

Éléments facilitateurs	Difficultés rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Forte demande des habitants, la participation citoyenne grâce à la CIC (Convention de participation citoyenne)</li> <li>▪ Dialogue de gestion avec les différents acteurs sur le territoire</li> <li>▪ Subventions des partenaires</li> <li>▪ Présence et implication de l'ABF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrainte architecturale</li> <li>▪ Technicité des projets</li> <li>▪ Augmentation des coûts de rénovation</li> <li>▪ Recherche de financement et manque d'information sur les subventions</li> </ul>

### **3 projets emblématiques pour illustrer l'Axe 4 :**

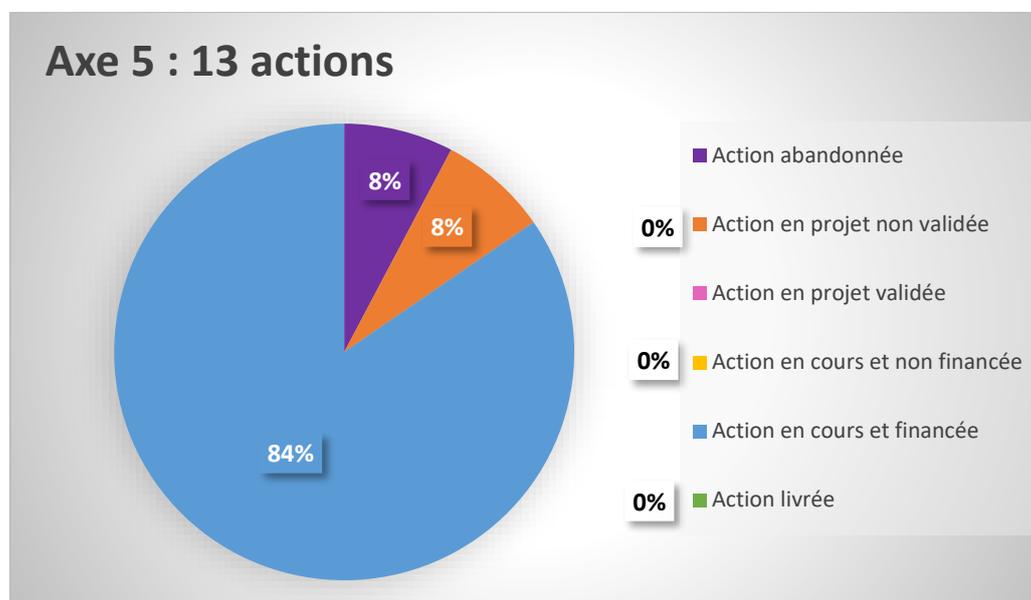
- **Action 4.1.F : Horbourg-Wihr** - Réaménagement du centre urbain
- **Action n° 4.1.G : Ingersheim** - Renaturation de rue de la Batteuse
- **Action n° 4.2.B : Colmar** - Rénovation de la chapelle Saint Pierre, une des 4 églises en baroque allemand en Alsace.

### **→ Les résultats visibles à ce jour :**

- Découverte du patrimoine à travers la réalisation de fouilles archéologiques
- Création de nouveau lieu de vie

## AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics

13 actions sont envisagées pour participer à l'inclusion numérique et faciliter le pilotage des politiques publiques.



Le coût total des prévisionnel des travaux est d'environ **25 000 000 €**.

Eléments facilitateurs	Difficultés rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animation, accompagnement et proposition de financement de la collectivité et les élus du territoire</li> <li>▪ Forte demande des usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Hétérogénéité des besoins au sein de la collectivité pour les projets menés en interne</li> </ul>

### 3 projets emblématiques pour illustrer l'Axe 5 :

- **Action n° 5.1.G : Turckheim** - Rénovation énergétique de la Maison des associations et extension du Foyer Saint André
- **Action n° 5.2. B : Wintzenheim** - Construction d'un accueil périscolaire, d'une cantine scolaire et de locaux administratifs.
- **Action n° 5.3.A : Colmar**- Accès facilité aux services publics via le digital

### ➔ Les résultats visibles à ce jour :

- Regroupement de la billetterie à l'échelle de la ville de Colmar
- Dématérialisation des démarches administratives



## Annexe 2

# Fiches actions du programme ACV 2023-2026



## 1. Synoptique des actions

AXE	N° FICHE	TYPE D'ACTIVITE	INTITULE	MAITRE D'OUVRAGE
<b>AXE 1</b>				
<b>De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</b>				
1	1	Action	AGGLO Qualifier de manière pré-opérationnelle l'habitat privé des 4 nouveaux périmètres ORT	Colmar Agglomération
1	2	Action	AGGLO Aider à la rénovation énergétique en appui du Programme d'Intérêt Général de la CeA	Colmar Agglomération
1	3	Action	AGGLO Aider à la rénovation des logements au sein des six périmètres ORT pour les propriétaires modestes et très modestes	Colmar Agglomération
1	4	Action	COLMAR CO Envisager les modes d'actions possibles pour assister les cinq copropriétés recensées en grande difficulté	Colmar Agglomération
1	5	Action	COLMAR CH Améliorer l'habitat privé dans le centre-ville historique de la Ville de Colmar	Colmar Agglomération
1	6	Action	COLMAR TURCKHEIM Gérer le développement des meublés de tourisme	Colmar et Turckheim
1	7	Action	TURCKHEIM Réhabiliter la maison alsacienne en 6 logements	Habitats de Haute Alsace
1	8	Action	HORBOURG-WIHR Réhabiliter une maison de Maître en 4 logements locatifs et 1 local de bureaux	Habitats de Haute Alsace
1	9	Action	HORBOURG-WIHR Réhabiliter 18 logements collectifs	Habitats de Haute Alsace
1	10	Action	HORBOURG-WIHR Réhabiliter 2 pavillons	Habitats de Haute Alsace
1	11	Action	TURCKHEIM Créer des logements dans l'Ancien Corps de Garde	Pôle Habitat
1	12	Action	COLMAR CH CO Acquérir-Améliorer deux bâtiments collectifs comptabilisant 62 logements situés Avenue Du Gal Gaulle & Avenue du Gal De Lattre De Tassigny	Pôle Habitat

<b>AXE 2</b>				
<b>Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>				
2	1	Action	AGGLO Développer la marque Colmar, Capitale des vins d'Alsace	Colmar et Colmar Agglomération
2	2	Action	AGGLO Gérer les conflits d'usage dans l'espace public	Colmar et Colmar Agglomération
2	3	Action	COLMAR CH Accompagner l'évolution de l'offre commerciale	Ville de Colmar
2	4	Action	TURCKHEIM Aménager une aire de camping-cars équipée sur un parking route d'Ingersheim	Turckheim
2	5	Action	COLMAR CH Créer un quartier d'activités sur la friche ferroviaire de la gare de marchandises	Colmar Agglomération
2	6	Action	COLMAR CH Rénover la friche de l'ancien cinéma Le Colisée	Propriété privé
2	7	Action	COLMAR CH Rénover la Galerie des Clefs	Ville de Colmar
2	8	Action	COLMAR CH Rénover la Galerie du Rempart	Ville de Colmar
2	9	Action	COLMAR CO Rénover la Galerie Europe	Ville de Colmar
2	10	Etude	AGGLO Etude sur l'armature de l'offre commerciale de Colmar Agglomération	Colmar Agglomération
<b>AXE 3</b>				
<b>Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées</b>				
3	1	Action	AGGLO Développer les activités de pleine nature	Colmar et Colmar Agglomération
3	2	Etude	HORBOURG-WIHR Etudes de circulation-Mobilité douce	Horbourg-Wihr
3	3	Action	TURCKHEIM Installer une passerelle de liaison entre le Faubourg et le centre-ville	Turckheim
3	4	Action	TURCKHEIM Aménager les voies de circulation consécutivement à la reconversion des friches industrielles	Turckheim
3	5	Action	WINTZENHEIM Réaménager la route de Colmar à Wintzenheim	Wintzenheim
3	6	Action	HORBOURG-WIHR Créer une passerelle modes actifs au pont des Américains	Horbourg-Wihr
3	7	Action	COLMAR CH Améliorer les accès modes doux au centre-ville depuis l'Est Route de Bâle (Entre la rue St Josse et le Boulevard St Pierre, Liaison douce Alsace/ Rueil, Rue St Josse)	Ville de Colmar
3	8	Action	COLMAR CH CO Créer les aménagements cyclables sur des axes majeurs (Avenue de Rome, rue Stanislas)	Ville de Colmar
3	9	Action	AGGLO Travailler la densité et la répartition des flux touristiques	Ville de Colmar Colmar Agglomération
3	10	Etude	COLMAR CH Etude pour le renforcement de l'attractivité et le développement de l'intermodalité en gare voyageur de Colmar	Colmar Agglomération

3	11	Action	COLMAR CH Créer un dispositif permettant un franchissement de la voie ferrée pour les piétons et cycles au niveau du Pont d'Altkirch	Ville de Colmar
<b>AXE 4</b>				
<b>Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</b>				
4	1	Etude	COLMAR CE Etude urbaine et de programmation du secteur du Grillenbreit	Colmar
4	2	Action	HORBOURG-WIHR Réaliser le réaménagement carrefour	Horbourg-Wihr
4	3	Action	TURCKHEIM Créer un espace de vie Place de la Mairie	Turckheim
4	4	Action	TURCKHEIM Végétaliser l'entrée de Ville sud-est - route de Colmar	Turckheim
4	5	Action	TURCKHEIM Rénover le bâtiment de la Mairie classé à l'inventaire des monuments historiques	Turckheim
4	6	Action	HORBOURG-WIHR Créer un lieu de vie dans le centre urbain Place du 1 <sup>er</sup> février	Horbourg-Wihr
4	7	Action	HORBOURG-WIHR Créer un espace culturel et de loisirs dans l'ancienne synagogue	Horbourg-Wihr
4	8	Action	INGERSHEIM Renaturer les berges de la Rue du quai	Ingersheim
4	9	Action	INGERSHEIM Végétaliser la cour de l'école maternelle de la Fecht	Ingersheim
4	10	Action	INGERSHEIM Mettre en valeur l'ancienne mairie, monument historique	Ingersheim
4	11	Action	INGERSHEIM Améliorer l'offre de services en créant une salle de conseil municipal et de mariages accessible	Ingersheim
4	12	Action	INGERSHEIM Créer un lieu de vie végétalisé sur la place de la mairie	Ingersheim
4	13	Action	COLMAR CH Requalifier les espaces publics nouvellement piétonnés (Place Jeanne d'Arc, Place du Marché aux Fruits, Rue Morel)	Ville de Colmar
4	14	Action	COLMAR CH Requalifier les grandes pénétrantes et entrées de ville (Avenue du Gal de Gaulle, route de Neuf-Brisach, route d'Ingersheim)	Ville de Colmar
4	15	Action	COLMAR CH Requalifier l'extension des abords du Champ de Mars (Avenue de la République, Avenue de la Marne)	Ville de Colmar
4	16	Action	INGERSHEIM Restaurer l'extérieur et rénover l'intérieur de l'église Saint Barthélémy	Ingersheim
4	17	Action	COLMAR CE Diversifier les pratiques sportives extérieures en construisant un skate-park extérieur	Ville de Colmar
4	18	Action	COLMAR CO Réaliser un Parcours Sportif Urbain	Ville de Colmar
4	19	Etude	COLMAR CO Réhabiliter le stade nautique situé en Quartier Politique Ville	Ville de Colmar

4	20	Action	COLMAR CO Conforter la trame verte du quartier en aménageant le square des vignes et les espaces publics de la rue de Riquewihr	Ville de Colmar
4	21	Action	COLMAR CO Créer un parc paysager à l'emplacement de la Cité Lemire	Ville de Colmar
4	22	Action	COLMAR CO Aménager un espace de nature sur la Plaine Pasteur- Espace Nelson Mandela	Ville de Colmar
4	23	Etude	COLMAR Réaliser le schéma directeur de végétalisation	Ville de Colmar
4	24	Etude	COLMAR CH Porter le projet de labellisation « Ville d'art et d'histoire »	Ville de Colmar
4	25	Action	COLMAR CH Reconstruire l'Orgue Silbermann de l'Eglise des Dominicains	Ville de Colmar
4	26	Action	COLMAR CH Protéger et valoriser les collections patrimoniales de la Ville	Ville de Colmar
4	27	Action	COLMAR CH Restructurer et réaménager la muséographie du premier étage de l'ancien couvent du musée Unterlinden	Ville de Colmar
<b>AXE 5</b>				
Constituer un socle de services dans chaque ville				
5	1	Action	HORBOURG-WIHR Construire un groupe scolaire élémentaire et périscolaire	Horbourg-Wihr
5	2	Action	COLMAR CO Créer une cantine périscolaire « Anne Franck »	Ville de Colmar
5	3	Action	COLMAR CE Créer une cantine périscolaire « Les Oies »	Ville de Colmar
5	4	Action	INGERSHEIM Construire une nouvelle salle polyvalente	Ingersheim
5	5	Action	COLMAR CO Créer la crèche Les Loupiots	Ville de Colmar
5	6	Action	COLMAR CH Installer le conservatoire dans des locaux adaptés à la pluridisciplinarité des activités	Ville de Colmar

## AXE 1

De la réhabilitation à restructuration :  
vers une offre attractive de l'habitat

<b>Titre du projet</b>	<b>1.1 AGGLO Qualifier de manière pré-opérationnelle l'habitat privé des 4 nouveaux périmètres ORT</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Identifier et mettre en place tous les outils opérationnels sur les périmètres des centres-bourgs des 4 communes pour agir qualitativement et quantitativement sur le bâti privé selon les différentes situations rencontrées (aspect énergie, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la vacance, suivi des stratégies de redressement des immeubles prioritaires repérés, éventuellement « copropriétés en difficulté » ...) en lien avec les services de l'Anah et Action Logement.
<b>Objectifs</b>	Améliorer la qualité du bâti situé dans les 4 secteurs ORT de Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Colmar Agglomération Direction / Service : Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire
<b>Partenaires locaux</b>	Anah, Action Logement
<b>Coût total</b>	59 750 €HT dont 50 % en co-financement de l'Anah
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2021 : Lancement
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualification du bâti privé,</li> <li>- Outils opérationnels identifiés comme étant à mobiliser,</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	Amélioration de la qualité du bâti privé présent sur les 4 périmètres ORT

<b>Titre du projet</b>	<b>1.2 AGGLO Aider à la rénovation énergétique en appui du Programme d'Intérêt Général de la CeA</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Afin de renforcer l'effet-levier des interventions menées dans le cadre du Programme d'Intérêt Général co-piloté par l'ANAH et la CEA et à travers son Programme Local de l'Habitat 2020-2025, l'agglomération met en place des subventions complémentaires à destination des propriétaires, occupants et bailleurs, modestes et très modestes à hauteur de 500 € et 750 €/dossier avec un montant maximum de 40 000 € annuel. Les montants ci-avant sont susceptibles d'être revus.
<b>Objectifs</b>	Diminuer les situations de précarité énergétique sur le territoire de Colmar Agglomération
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Colmar Agglomération Direction / Service : Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire
<b>Partenaires locaux</b>	Anah, CeA
<b>Coût total</b>	40 000 €/an
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2020 : adoption PLH
<b>Date de livraison</b>	2021 à 2023 : Abondements du PIG 68
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers abondés</li> <li>- Suivi des aides de Colmar Agglomération (action 3 du Programme Local de l'Habitat)</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des situations de précarité énergétique</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>1.3 AGGLO Aider à la rénovation des logements au sein des six périmètres ORT pour les propriétaires modestes et très modestes</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Proposer un programme d'action de rénovation des logements, en lien avec l'ANAH, notamment pour la rénovation énergétique des logements des propriétaires bailleurs ou occupants, modestes ou très modestes, au sein des 6 périmètres ORT de Colmar Agglomération. Ce programme d'appuiera sur les caractérisations pré-opérationnelles du bâti dans les six secteurs ORT de Colmar Agglomération.
<b>Objectifs</b>	Diminuer les situations de précarité énergétique au sein des six périmètres ORT pour les propriétaires modestes et très modestes
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Colmar Agglomération Direction / Service : Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire
<b>Partenaires locaux</b>	Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim, Wintzenheim, Anah, CEA
<b>Coût total</b>	40 000 € / an
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2022 : lancement 2023 : Identification et poursuite des actions
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du nombre de dossiers à travers le suivi du PIG 68</li> <li>- Suivi des aides de Colmar Agglomération (action 3 du Programme Local de l'Habitat)</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la qualité énergétique du bâti privé présent sur les 6 périmètres ORT</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>1.4 COLMAR CO Envisager les modes d'actions possibles pour assister les cinq copropriétés recensées en grande difficulté</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Identifier les outils opérationnels à mobiliser afin de trouver les clés budgétaires existantes ou à créer pour améliorer la situation de ces 5 copropriétés.
<b>Objectifs</b>	Envisager les modes d'actions possibles pour assister les cinq copropriétés recensées en grande difficulté
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Colmar Agglomération Direction / Service : Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire
<b>Partenaires locaux</b>	Anah
<b>Coût total</b>	NC
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2021 : lancement
<b>Date de livraison</b>	2023 : Fin de l'étude
<b>Indicateurs d'avancement</b>	- Suivi des situations et problématiques différentes rencontrées par les copropriétés
<b>Indicateurs de résultat</b>	- Amélioration de la situation des 5 copropriétés en difficulté

<b>Titre du projet</b>	<b>1.5 COLMAR CH Améliorer l'habitat privé dans le centre-ville historique de la Ville de Colmar</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Identifier et mettre en place tous les outils opérationnels sur le périmètre du centre-ville historique de Colmar pour agir qualitativement et quantitativement sur le bâti privé selon les différentes situations rencontrées (aspect énergie, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la vacance, suivi des stratégies de redressement des immeubles prioritaires repérés, éventuellement « copropriétés en difficulté » ...) en lien avec les services de l'Anah.
<b>Objectifs</b>	Améliorer la qualité du bâti situé dans le centre-ville historique de la Ville de Colmar et trouver les outils adéquats et les modalités opérationnelles pour engager ces démarches.
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Colmar Agglomération Direction / Service : Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire
<b>Partenaires locaux</b>	Anah, ABF pour le centre historique, CeA
<b>Coût total</b>	73 160 €HT dont 50% en co-financement de l'Anah
<b>Financements prévisionnels</b>	50% en co-financement de l'Anah CeA : Patrimoine - Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel
<b>Date de lancement</b>	2019 : Lancement 2020 : Ordre de service d'arrêt
<b>Date de livraison</b>	A venir : Finalisation/livraison selon l'avancée de l'action Etude du bâtiment privé
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualification du bâti privé,</li> <li>- Outils opérationnels identifiés comme étant à mobiliser,</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la qualité du bâti privé et du cadre de vie du périmètre</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>1.6 COLMAR TURCKHEIM Gérer le développement des meublés de tourisme</b>
<b>Type de projet</b>	Actions
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir les mesures de compensation pour la création de chaque nouveau meublé de tourisme en vue de préserver une offre de logements permanents accessibles à titre de résidences principale,</li> <li>- Poursuivre la mise en place d'un numéro d'enregistrement et l'instruction de l'autorisation préalable du changement d'usage permettant de connaître précisément le nombre de logements proposés à la location touristique en ville.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Préserver une offre de logements permanents accessibles à titre de résidence principale en maintenant des mesures d'encadrement des meublés de tourisme,
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar (Direction du Tourisme, des Commerces et des Relations Internationales, Direction de l'Urbanisme) Ville de Turckheim
<b>Partenaires locaux</b>	
<b>Coût total</b>	Temps agents
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	Au fil de l'eau
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des dossiers de changements d'usage</li> <li>- Connaissance des logements privés dédiés à l'activité touristique</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements recensés</li> <li>- Nombre de meublés de tourisme</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>1.7 TURCKHEIM Réhabiliter une maison alsacienne en 6 logements 75 rue des vigneronns</b>
<b>Type de projet</b>	Actions
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	La Commune de Turckheim a préempté une maison ancienne rue des vigneronns en plein centre-bourg afin de la confier à un bailleur social et d'augmenter le nombre de logements sociaux. Cette maison alsacienne étant atypique (faibles hauteurs sous plafonds par endroits, décalages dans les planchers, petites fenêtres...), une étude de capacité a été menée. C'est ainsi qu'Habitats de Haute Alsace a proposé la transformation de la maison en six appartements conventionnés avec notamment la création d'une cage d'escalier extérieure, réfection totale des planchers, réorganisation du cloisonnement, réorganisation totale des fluides et des finitions. La grange à l'arrière serait déconstruite pour laisser place à six stationnements. La forme du transfert de propriété est un bail à réhabilitation de longue durée.
<b>Objectifs</b>	Compte tenu des faibles possibilités de la Commune de Turckheim à développer du terrain constructible et compte tenu du retard en matière de logements locatifs sociaux, chaque vente est étudiée pour une éventuelle transformation en logements aidés. Ceci permet également de reconstruire la ville sur la ville et de la densifier conformément aux orientations de la loi ZAN.
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Habitats de Haute Alsace
<b>Partenaires locaux</b>	Ville de Turckheim, CeA
<b>Coût total</b>	720 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	Prêts CDC Etat Colmar Agglomération Action Logement dans le cadre du droit commun plan de relance 2022 Région : selon l'ambition du projet (énergétique et typologie de logements sociaux) et si projet non démarré, le dispositif Région Grand Est - Climaxion en faveur des logements locatifs sociaux pourrait être mobilisé CeA : Patrimoine - Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel
<b>Date de lancement</b>	T4 2023
<b>Date de livraison</b>	T1 2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Mission APD
<b>Indicateurs de résultat</b>	[XX]

<b>Titre du projet</b>	<b>1.8 HORBOURG-WIHR Réhabiliter une maison de Maître en 4 logements locatifs et 1 local de bureaux 19 Grand'Rue</b>
<b>Type de projet</b>	Actions
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Habitats de Haute-Alsace (HHA) a acquis, par délégation du droit de préemption, un terrain d'une superficie de 47,15 ares (section 4 – parcelles n°11-129-184) le 10/05/2021. La Mairie a sollicité HHA afin de créer un local de bureaux dans l'emprise de la maison afin de pouvoir y déménager une antenne du pôle senior de la Collectivité Européenne d'Alsace (anciennement département du Haut-Rhin). De plus, il a été décidé de créer 4 LLS en AA (PLAI-A et PLUS) dans la maison.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une offre LLS nouvelle dans une commune SRU déficitaire</li> <li>- Créer un local de bureaux pour un service public orienté senior</li> <li>- Requalifier une friche urbaine, lutte contre l'étalement urbain</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Habitats de Haute Alsace
<b>Partenaires locaux</b>	Ville de Horbourg-Wihr Colmar Agglomération, CeA
<b>Coût total</b>	812 035 €
<b>Financements prévisionnels</b>	Emprunts : 423 800 € Subvention État : 27 960 € Subvention Agglomération : 14 000 € Subvention Commune : 14 000 € Fonds propres : 332 275 € Région : selon l'ambition du projet (énergétique et typologie de logements sociaux) et si projet non démarré, le dispositif Région Grand Est - Climaxion en faveur des logements locatifs sociaux pourrait être mobilisé CeA : Patrimoine - Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel
<b>Date de lancement</b>	T2 2023
<b>Date de livraison</b>	T1 2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Notification MOE
<b>Indicateurs de résultat</b>	[XX]

Titre du projet	1.9 HORBOURG-WIHR Réhabiliter 18 logements collectifs rue du Rhin
Type de projet	Actions
Axe de rattachement	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p><b>Thermique</b> : - Isolation de la toiture terrasse, des murs extérieurs et du plancher bas. - Nouvelles menuiseries extérieures, VR et portes d'entrées d'immeuble - Nouvelle VMC hygro variable. - Installation de robinets thermostatiques et tés de réglages sur les radiateurs.</p> <p><b>Sécurité</b> : - Installation de systèmes de désenfumage</p> <p><b>Résidentialisation</b> : - Nouvelle interphonie - Réfection des halls d'entrées - Mise aux normes électriques des circulations - Réfection complète des salles de bain - Remplacement distribution et chutes EU/EV pose compteurs individuels - Remplacement portes de services - Nouvelles portes de garage (option) - Mise en œuvre balcons (option)</p> <p><b>Extérieurs</b> : - Nouveaux gardes corps - Réfection de l'enrobé - Création d'un nouveau local à ordures ménagères</p>
Objectifs	Réhabilitation du patrimoine
Maitre d'ouvrage	Habitats de Haute Alsace
Partenaires locaux	Ville de Horbourg-Wihr Colmar Agglomération, CeA
Coût total	1 238 000 €
Financements prévisionnels	Prêts CDC Etat Colmar Agglomération Région : selon l'ambition du projet (énergétique et typologie de logements sociaux) et si projet non démarré, le dispositif Région Grand Est - Climaxion en faveur des logements locatifs sociaux pourrait être mobilisé CeA : Patrimoine - Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel
Date de lancement	T4 2023
Date de livraison	T4 2024
Indicateurs d'avancement	PRO
Indicateurs de résultat	[XX]

Titre du projet	1.10 HORBOURG-WIHR Réhabiliter 2 pavillons 10-12 rue du Nord
Type de projet	Actions
Axe de rattachement	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<b>Thermique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif passer le DPE F en D</li> <li>• Isolation de la toiture, des murs extérieurs et du plancher bas.</li> <li>• Nouvelles menuiseries extérieures</li> <li>• Nouvelle VMC hygro variable.</li> </ul>
Objectifs	Réhabilitation du patrimoine
Maitre d'ouvrage	Habitats de Haute Alsace
Partenaires locaux	Ville de Horbourg-Wihr
Coût total	100 000 €
Financements prévisionnels	Prêts CDC Etat Colmar Agglomération Région : selon l'ambition du projet (énergétique et typologie de logements sociaux) et si projet non démarré, le dispositif Région Grand Est - Climaxion en faveur des logements locatifs sociaux pourrait être mobilisé
Date de lancement	T1 2025
Date de livraison	T4 2026
Indicateurs d'avancement	Opération inscrite au PSP pour démarrage études 2024
Indicateurs de résultat	[XX]

Titre du projet	<b>1.11 TURCKHEIM Créer des logements dans l'Ancien Corps de Garde</b>
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Suite au souhait de la commune de Turckheim de procéder à la restructuration de son corps de Garde situé 1 Rue WICKRAM à Turckheim, Pôle Habitat Colmar Centre Alsace est sollicité pour la restructuration des 4 logements situés au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages de cette maison classée du 16<sup>ème</sup> siècle inscrite aux Monuments Historiques depuis 1930.</p> <p>La commune envisage de céder à PHCCA sous forme de bail à réhabilitation ce bâtiment pour une durée de 70 ans.</p> <p>Le projet de restructuration, au stade de l'étude de faisabilité, prévoit la rénovation des 4 logements (2 T3 et 2T4) situés au premier et deuxième étage ainsi que l'éventuel aménagement des combles dans le but de créer un 5<sup>ème</sup> logement type T2.</p>
Objectifs	Atteinte étiquette C afin de pouvoir bénéficier du programme Action Cœur de Ville d'Action Logement
Maitre d'ouvrage	Pôle Habitat Colmar Centre Alsace 27 Avenue de l'Europe à Colmar Siret 392 456 372 00029
Partenaires locaux	Ville de Turckheim, CeA
Coût total	<b>640 035 € TTC Coût Total Prévisionnel</b> (9 185, 00 € TTC charge foncière, 495 000,00 € TTC coûts des travaux, 88 000, 00 € TTC coût des honoraires, 47 850,00 € TTC coût des aléas et révisions)
Financements Prévisionnels	<p>Pas de financement AL car pas la ville cœur de l'action</p> <p>Prêts Caisse des Dépôts et Consignation</p> <p>Subvention Contrat de Mixité Sociale signé entre la commune de Turckheim et Colmar Agglomération</p> <p>Fonds Propres Pôle Habitat Colmar Centre Alsace</p> <p>Région : selon l'ambition du projet (énergétique et typologie de logements sociaux) et si projet non démarré, le dispositif Région Grand Est - Climaxion en faveur des logements locatifs sociaux pourrait être mobilisé</p> <p>CeA : Culture : Patrimoine - Plan Patrimoine Emblématique de l'Alsace (PPEA) ou Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel + aides RGE Fondation du Patrimoine et DRAC sur du bâti IMH pour les travaux extérieurs</p> <p><b>Le montant de chaque financement n'est pas encore arrêté à ce jour, le projet étant en étude de faisabilité.</b></p>
Date de lancement	Etudes de conception en réalisation sur 2023 et 2024
Date de livraison	Travaux prévisionnels à partir de 2025 et pour une durée de 18 mois.
Indicateurs d'avancement	Stade études de faisabilité
Indicateurs de résultat	Atteinte du niveau BBC souhaité et minima obtention étiquette C envisagée afin de pouvoir bénéficier du financement Action Cœur de Ville d'Action Logement

Titre du projet	<b>1.12 COLMAR CH CO Acquérir et Améliorer deux bâtiments collectifs comptabilisant 62 logements situés Avenue Du Gal Gaulle &amp; Avenue du Gal De Lattre De Tassigny</b>
-----------------	--

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Acquisition Amélioration de 62 logements situés 1,3,5 Avenue Du Général De Gaulle et 6,8 Avenue Du Général De Lattre De Tassigny à Colmar. Deux petits collectifs que Pôle Habitat Colmar Centre Alsace exploite déjà par le biais d'une convention de gestion et achat des deux bâtiments à l'Etat en cours de concrétisation à l'été 2023. PHCCA prévoit donc de conventionner les 62 logements de la manière suivante : 20 PLAI, 21 PLUS, 21 PLS (accord DDT 68). Les logements sont de type T3, T4 et T5. Réhabilitation thermique associée à cet achat avec refonte et redynamisation des espaces extérieurs et travaux d'amélioration prévue dans les logements.
Objectifs	Attente du niveau BBC souhaité
Maitre d'ouvrage	Pôle Habitat Colmar Centre Alsace 27 Avenue de l'Europe à Colmar Siret 392 456 372 00029
Partenaires locaux	DDT 68
Coût total	<b>6 628 049, 00 € TTC Coût Total Prévisionnel</b> (2 870 000, 00 € TTC coût d'acquisition, 44 675,00 € TTC coûts diagnostics et branchements, 3 150 037, 00 € TTC coût des travaux, 421 145, 00 € TTC coût des prestations intellectuelles, 122 850,00 € TTC coût des aléas et révisions, 19 342, 00 € coût des frais généraux et divers)
Financements prévisionnels	Région : selon l'ambition du projet (énergétique et typologie de logements sociaux) et si projet non démarré, le dispositif Région Grand Est - Climaxion en faveur des logements locatifs sociaux pourrait être mobilisé
Date de lancement	T4 2024
Date de livraison	T2 2026
Indicateurs d'avancement	Lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre au 30 Juin 2023 Le projet est à son démarrage et le conventionnement des logements avec dépôt d'agrément sur la plateforme SIAP est à faire avant octobre 2023.
Indicateurs de résultat	Atteinte du niveau BBC souhaité et minima obtention étiquette C envisagée afin de pouvoir bénéficier du financement Action Cœur de Ville d'Action Logement

## AXE 2

# Favoriser un développement économique et commercial équilibré

<b>Titre du projet</b>	<b>2.1 AGGLO Développer la marque Colmar, Capitale des vins d'Alsace</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Développer la marque Colmar, Capitale des vins d'Alsace en mettant en place une stratégie marketing Allier les différents axes stratégiques : tourisme et patrimoine lié à la place de la viticulture alsacienne à Colmar, monde économique (vignerons, pépiniéristes...) et recherches viticoles...
<b>Objectifs</b>	Avoir un positionnement marketing pour le développement de la marque
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar, Colmar Agglomération (Direction Attractivité et Mobilité)
<b>Partenaires locaux</b>	Office de Tourisme de Colmar et sa région Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace et les syndicats viticoles Vignerons et viticulteurs de Colmar Ville et Agglomération Institut Nationale de la Recherche Agronomique et Environnementale Université de Haute Alsace Ecole de Management de Strasbourg via la chaire Tourisme et Vin
<b>Coût total</b>	Etudes de branding et positionnement : 15 000€
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	Etude de positionnement en 2024
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Reconnaissance de Colmar comme la capitale des vins d'Alsace
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des études</li> <li>- Réalisation d'un logo, outils de communication</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>2.2 AGGLO Gérer les conflits d'usage dans l'espace public</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>-Soulager la pression en très haute période de fréquentation (Noël notamment) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* aménager des parkings de délestage additionnels (parking relais P+R pour relier le centre-ville),</li> <li>* s'appuyer sur les navettes de Noël – Pays des Etoiles,</li> </ul> <p>- Aménager des « avantages » pour les habitants en matière de stationnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* réserver certaines zones de stationnement aux habitants de Colmar / Colmar Agglomération</li> <li>* Améliorer la lisibilité tarifaire des stationnements,</li> <li>* Adopter une tarification différenciée pour les non-résidents</li> </ul> <p>- Diminuer la pression sur les zones de congestions les plus importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* encadrer et réduire les espaces terrasses ou d'étalages commerciaux sur certains axes (rue des marchands, Grand'Rue, rue des Serruriers...),</li> </ul> <p>- Envisager de nouvelles piétonisations afin d'apaiser la cohabitation voiture / piétons (pont de la Petite Venise, rue des Marchands, rue des Têtes...)</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les conflits d'usages de l'espace public en zones piétonnes et mixtes,</li> <li>• Adapter la question du stationnement et des circulations en centre-ville</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar, Colmar Agglomération (Direction Attractivité et Mobilité, Direction de l'Espace public)
<b>Partenaires locaux</b>	Office de Tourisme de Colmar et sa région
<b>Coût total</b>	Navettes de Noël – Pays des Etoiles : 250 000€/an Navettes de Noël – Centre-Ville Parc des Expositions : A CHIFFRER
<b>Financements prévisionnels</b>	Navettes de Noël – Pays des Etoiles : 6 EPCI, Région Grand Est
<b>Date de lancement</b>	Au fil de l'eau
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des Navettes</li> <li>- Piétonisation de nouvelles rues</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réclamations des habitants/commerçants liés au tourisme</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	2.3 COLMAR CH Accompagner l'évolution de l'offre commerciale
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Le droit de préemption commercial sur les linéaires de commercialité prioritaires est désormais mis en œuvre. Il a permis d'avoir une première analyse des cessions de commerces.</p> <p>Colmar est actuellement confronté à la fermeture de plusieurs commerces, pour cause de déménagement ou de cessation d'activité.</p> <p>Il convient désormais de mettre en place un plan d'actions visant à attirer de nouvelles enseignes ou commerçants indépendants à Colmar en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontrant les propriétaires cédants,</li> <li>• Prospectant auprès des enseignes.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Favoriser l'implantation de commerces sur les linéaires prioritaires, tout en assurant une diversité de l'offre de services répondant aux besoins des habitants.
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Colmar Agglomération Direction de l'attractivité économique
<b>Partenaires locaux</b>	Chambres consulaires, associations de commerçants
<b>Coût total</b>	En régie 25 000 € de prestation extérieure
<b>Financements prévisionnels</b>	Colmar
<b>Date de lancement</b>	2024 : Lancement
<b>Date de livraison</b>	Mise en œuvre sur du long terme
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse du taux de vacance des locaux commerciaux</li> <li>- Augmentation du nombre d'enseignes</li> <li>- Augmentation du nombre de commerces indépendants</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de la vacance</li> <li>- Diversité commerciale en maîtrisant les activités des secteurs stratégiques du centre-ville</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>2.4 TURCKHEIM Aménager une aire de camping-cars équipée sur un parking route d'Ingersheim</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2– Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Actuellement, on constate un stationnement anarchique des camping-cars sur les parkings de la Ville, notamment dans des quartiers périphériques résidentiels. Il s'agit donc de regrouper tous les camping-cars sur une aire aménagée à proximité du Centre-Ville. Le site choisi est un parking existant qui longe une piste cyclable.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager une aire de camping-cars équipée (électricité, eau potable et assainissement) route d'Ingersheim.</li> <li>- Favoriser la fréquentation des commerces du Centre-Ville par les usagers de cette aire de camping-cars</li> <li>- Supprimer le stationnement anarchique des camping-cars</li> <li>- Offrir la possibilité aux camping-caristes d'utiliser les pistes cyclables pour visiter les alentours</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de TURCKHEIM
<b>Partenaires locaux</b>	CeA
<b>Coût total</b>	200 000 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	CeA : AMI Tourisme
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes locales</li> <li>- Réalisation des travaux</li> <li>- [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation des rues de Centre-Ville</li> <li>- Disparition du stationnement anarchique des camping-cars, notamment sur le parking de l'Espace Rive Droite</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>2.5 COLMAR CH Créer un quartier d'activités sur la friche ferroviaire de la gare de marchandises</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Au sud de la ville de Colmar, le long de la route de Rouffach, existe le site désaffecté de l'ancienne gare de marchandises. Il appartient au groupe SNCF par l'intermédiaire de ses entités Réseau et Mobilités.</p> <p>C'est un site à rénover de manière opportune dans la mesure où il offre une emprise foncière (de l'ordre de 5 ha) à proximité de la gare voyageurs de Colmar et donc aussi du centre-ville historique. Il constitue une véritable empreinte foncière propre à imaginer un projet ayant un effet d'entraînement sur le cœur de ville en devenant un centre d'attractivité.</p> <p>Le site a pour vocation de devenir un « quartier économique » au sens qu'il est prévu d'y développer une offre immobilière à destination des entreprises (bureaux et locaux d'activités) et des services.</p> <p>Après acquisition du site, il est prévu l'aménagement de l'emprise avec des infrastructures avant, vraisemblablement, d'allotir les emprises bâtementaires pour confier leur réalisation à des partenaires, soit en construction pour leur besoin propre, soit en promotion immobilière.</p>
<b>Objectifs</b>	Reconversion d'une friche localisée à un emplacement stratégique en un quartier économique
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Colmar Agglomération – Direction de l'attractivité économique
<b>Partenaires locaux</b>	<p>Ville de Colmar</p> <p>Banque des Territoires</p> <p>SNCF</p> <p>Partenaires privés</p>
<b>Coût total</b>	11 000 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Colmar Agglomération</li> <li>- Banque des Territoires</li> <li>- Partenaires privés</li> <li>- Fonds friche Etat</li> <li>- Dispositif de soutien à la résorption des friches Région Grand Est</li> </ul>
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2027
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de l'acte avec la SNCF</li> <li>- Définition du programme d'ensemble</li> <li>- Montant investi dans l'opération</li> <li>- Surface de plancher commercialisé</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	Création de plus de 17 000 m <sup>2</sup> de surface de plancher de locaux économiques

<b>Titre du projet</b>	<b>2.6 COLMAR CH Rénover la friche de l'ancien cinéma Le Colisée</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Située en plein centre-ville à proximité du Musée Unterlinden et de la Galerie du Rempart, cet ancien cinéma a été racheté par un propriétaire privé en vue d'une opération de rénovation complète.</p> <p>Le projet prévoit la réalisation d'une opération mixte bureaux/commerces/logements.</p> <p>La surface plancher du projet s'élèvera à 4 000 m<sup>2</sup> environ, incluant 1 000 m<sup>2</sup> de commerces en rez-de-chaussée, 1 000 m<sup>2</sup> de bureaux du CNFPT au 1er étage et 2 000 m<sup>2</sup> d'habitation au 2ème et 3ème étage.</p> <p>Deux logements T3, 8 logements T4 et 3 logements T5 seront construits.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Requalifier une ancienne friche</li> <li>- Développer une nouvelle offre de services</li> <li>- Construire de logements qualitatifs de grande taille en centre-ville (allant du T3 au T5) avec la possibilité de voir s'y installer des familles avec enfants.</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Propriétaire privé
<b>Partenaires locaux</b>	Ville de Colmar – Propriétaires privés - CNFPT , CeA
<b>Coût total</b>	10 000 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	<p>Privés</p> <p>CeA : Culture : Patrimoine - Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel , si mise en valeur des éléments patrimoniaux de ce bâti fin XIXe – hors activité commerciale</p>
<b>Date de lancement</b>	2021 : Lancement
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des travaux,</li> <li>- Installation de nouveaux commerces,</li> <li>- Installation d'une nouvelle offre de formation</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre d'habitants,</li> <li>- Développement d'une nouvelle offre de formation,</li> <li>- Augmentation du nombre de commerces.</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>2.7 COLMAR CH Rénover la Galerie des Clefs</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Située sur la rue commerçante N°1 du centre-ville de Colmar, au cœur de la zone en cours de piétonnisation, cette galerie commerciale appartient à un propriétaire privé en vue d'une opération de rénovation complète.</p> <p>Le projet prévoit la réalisation d'une opération mixte commerces/logements. La surface de plancher du projet s'élèvera à 5 028 m<sup>2</sup>, dont 2 274 m<sup>2</sup> dévolue aux commerces et 2 754 m<sup>2</sup> à l'habitat.</p> <p>Un dossier de demande d'autorisation de création d'un ensemble commercial de 1870 m<sup>2</sup>, par restructuration et réhabilitation complète de la « galerie des clefs », n° 13 à 17, rues des Clefs et n°3 rue du Mouton à Colmar a été accordé en CDAC en juin 2018.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconfiguration du RDC commercial, pour accueillir des entités commerciales non alimentaires avec la création de locaux commerciaux ayant des surfaces commerciales en adéquation avec la demande des enseignes donnant sur la rue commerçante numéro un du centre-ville.</li> <li>- Construction de logements qualitatifs permettant la production de logements de moyenne et grande taille (T2 à T5) avec la possibilité de voir s'installer au cœur de la cité, des familles avec enfants, des jeunes couples et des personnes âgées.</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Propriétaire privé
<b>Partenaires locaux</b>	Ville de Colmar
<b>Coût total</b>	Non communiqué
<b>Financements prévisionnels</b>	Propriétaires
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des travaux,</li> <li>- Installation de nouvelles enseignes.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attractivité de la galerie,</li> <li>- Augmentation du nombre d'habitants,</li> <li>- Augmentation du nombre de commerces.</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>2.8 COLMAR CH Rénover la Galerie du Rempart</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Située sur un axe de pénétration majeur pour les piétons désirant se rendre en centre-ville depuis les parkings Lacarre et Scheurer-Kestner, la Galerie du Rempart nécessite depuis de nombreuses années des travaux importants de rénovation permettant de donner à cet ensemble commercial une nouvelle jeunesse.</p> <p>Un projet de rénovation de la galerie commerciale du Rempart est actuellement porté par l'Association Foncière Urbaine, regroupant l'ensemble des copropriétés de cet ensemble commercial. La Ville dispose d'un droit de superficie sur la partie centrale (prise en charge intégralement par la Ville).</p> <p>Cette rénovation portera sur la réfection des sols, plafonds et parois verticales (peinture, habillage...), une nouvelle mise en lumière, ainsi qu'une requalification des entrées et de la signalétique.</p>
<b>Objectifs</b>	Rénovation d'une galerie commerciale en entrée de Ville pour lui redonner de l'attractivité, de manière à inverser la tendance de désertification des locaux commerciaux pour arriver à ce que toutes les cellules commerciales soient en activité.
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Commerçants et syndic des propriétaires de la Galerie (AFU des îlots F et C1)
<b>Partenaires locaux</b>	Colmar Agglomération Ville de Colmar Direction de l'Urbanisme/ Direction de l'Attractivité économique CCI
<b>Coût total</b>	2 500 000 TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	Ville de Colmar : 20% du montant restant à charge des propriétaires privés, Copropriétés
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2027
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des travaux,</li> <li>- Taux de vacance commercial</li> <li>- Augmentation du passage dans la galerie.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	Une galerie requalifiée et attractive, en lien avec son environnement proche du centre.

<b>Titre du projet</b>	<b>2.9 COLMAR CO Rénover la Galerie Europe</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Le quartier Europe-Luxembourg a fait l'objet d'une rénovation complète dans le cadre de l'ANRU.</p> <p>L'ancien supermarché Match, après avoir été racheté, a été restructuré en 3 locaux commerciaux distincts tenus par des enseignes.</p> <p>Reste à rénover la partie de la galerie commerciale attenante, appartenant actuellement à des propriétaires privés.</p> <p>La Ville de Colmar, consciente du rôle important joué par ce centre commercial pour le quotidien des habitants, souhaite que soient finalisées la rénovation et la remise aux normes, notamment de sécurité, de cette galerie marchande.</p>
<b>Objectifs</b>	Remettre cette galerie aux normes de sécurité et d'accessibilité afin de renforcer l'attractivité commerciale du quartier Europe-Luxembourg rénové dans la cadre de la politique de la ville.
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Commerçants et syndic des propriétaires de la Galerie
<b>Partenaires locaux</b>	Colmar Agglomération - Ville de Colmar : Direction de l'urbanisme CCI
<b>Coût total</b>	1 100 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	Propriétaires
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de vacance commerciale,</li> <li>- Taux d'occupation des locaux commerciaux de la galerie,</li> <li>- Evolution du chiffre d'affaires des commerces</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	Attractivité de la galerie

<b>Titre du projet</b>	<b>2.10 AGGLO Etude sur l'armature de l'offre commerciale de Colmar Agglomération</b>
<b>Type de projet</b>	Etude
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	L'offre commerciale de Colmar Agglomération est concentrée sur les périmètres ORT du centre-ville de Colmar et des communes de Horbourg-Wihr, Wintzenheim, Ingersheim et Turckheim bénéficiant de commerces de proximité, ainsi que dans les zones d'activité de périphérie. L'équilibre entre cette offre de centre-ville et le développement du commerce en zones d'activité doit pouvoir s'appuyer sur une stratégie objectivée. Un cahier des charges sera rédigé afin d'identifier les outils réglementaires à disposition des collectivités et les orientations stratégiques vers lesquelles, la Ville et l'Agglomération souhaitent aller, afin de répondre aux enjeux d'aménagement du territoire.
<b>Objectifs</b>	Participer au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie, notamment en matière de développement commercial. Limiter l'effet de concurrence produit par l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar, Colmar Agglomération (Direction Attractivité et Mobilité)
<b>Partenaires locaux</b>	Banque des Territoires
<b>Coût total</b>	Estimée à 90 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	Colmar Agglomération Banque des Territoires
<b>Date de lancement</b>	T1 2024
<b>Date de livraison</b>	T1 2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions techniques intermédiaires</li> <li>- Remise de rapports intermédiaires</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de l'étude</li> </ul>

## Axe 3

# Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

<b>Titre du projet</b>	<b>3.1 AGGLO Développer les activités de pleine nature</b>
<b>Type de projet</b>	Actions
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3- Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer le cyclotourisme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'aménagement de pistes cyclables</li> <li>• Mettre en place un jalonnement touristique</li> <li>• Aménager des infrastructures (parkings vélo, arceaux...)</li> <li>• Développer le label « Accueil Vélo »</li> </ul> </li> <li>- Structurer la randonnée pédestre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les itinéraires</li> <li>• Mettre en place de convention pour entretenir les sentiers touristiques</li> <li>• Mettre en place un jalonnement</li> </ul> </li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Inciter les visiteurs à sortir des sentiers battus
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar, Colmar Agglomération (Direction Attractivité et Mobilité)
<b>Partenaires locaux</b>	Office de Tourisme de Colmar et sa région Clubs Vosgiens, CeA
<b>Coût total</b>	
<b>Financements prévisionnels</b>	Région : pour les projets de pistes cyclables non démarrés le dispositif Région Grand Est - vélo du quotidien pourrait être mobilisé si schéma directeur cyclable à l'échelle de la CC CeA : AMI Tourisme sur les services et équipements aux Itinérants (cyclo, randonneurs...) + ingénierie (DTA + collectif Alsace à vélo)
<b>Date de lancement</b>	
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Réalisation des pistes cyclables
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre de km de voies cyclables</li> <li>- Réalisation de supports de communication (carte, traces gpx...)</li> </ul>

<b>Titre de projet</b>	<b>3.2 HORBOURG WIHR Etudes de circulation- Mobilités douces</b>
<b>Type de projet</b>	Etude
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	Courant 2024
<b>Description générale</b>	La commune de Horbourg-Wihr souhaite engager des travaux proposés par de l'étude de circulation
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre de nouvelles pistes et itinéraires cyclables</li> <li>- Améliorer le nombre de stationnement en périphérie</li> <li>- Favoriser les échanges multimodaux</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de HORBOURG-WIHR
<b>Partenaires locaux</b>	
<b>Coût total</b>	1 200 000 € TTC (estimation)
<b>Financements prévisionnels</b>	Autofinancement
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2025-2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part modale de déplacements doux (piétonne, vélo...) Fréquence des transports / heure</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des distances d'embouteillages</li> <li>- Evolution du nombre d'espaces verts parc ou jardin (En lien avec l'Axe 4)</li> <li>- Evolution du nombre de km de voies cyclables</li> <li>- Evolution du nombre de places de stationnement en centre-ville / périphérie</li> <li>- Evolution des distances d'embouteillages</li> <li>- Evolution de la fréquentation des transports en commun</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>3.3 TURCKHEIM Installer une passerelle de liaison entre le faubourg et le centre-ville</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l’accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	L’opération se compose : <ul style="list-style-type: none"> <li>- D’une étude de maîtrise d’œuvre (avant-projet)</li> <li>- Des travaux d’installation d’une passerelle au-dessus de la rivière de la Fecht, destinée uniquement à la circulation des piétons et des cyclistes</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	La friche industrielle du site Scherb va être aménagée en une zone d’habitations qui va compter 250 logements. Il s’agit d’encourager ses habitants ainsi que ceux du faubourg sud à utiliser des mobilités douces pour se déplacer vers le centre-ville en toute sécurité. L’objectif principal est de réduire la présence de la voiture dans le centre-ville. De plus la passerelle va pouvoir desservir les arrêts de bus situés à proximité
<b>Maitre d’ouvrage</b>	Ville DE TURCKHEIM
<b>Partenaires locaux</b>	Syndicat mixte des Rivières de Haute-Alsace
<b>Coût total</b>	250 000 €
<b>Financements Prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	Courant 2024
<b>Date de livraison</b>	Courant 2025
<b>Indicateurs d’avancement</b>	Installation passerelle [XX]
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre de places de stationnement en centre-ville / périphérie</li> <li>- Evolution de la fréquentation des commerces du Centre-Ville</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>3.4 TURCKHEIM Aménager les voies de circulation consécutivement à la reconversion des friches industrielles</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l’accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Aménagement urbain autour des deux anciennes friches industrielles. Il s’agit d’aménager les voies de circulation entre ces friches qui sont en cours de réhabilitation et qui vont accueillir 360 logements. Ces deux friches sont reliées par la route Colmar, véritable point névralgique des voies de circulation des quartiers sud, de la gare ferroviaire et du Centre-Ville
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager la route de Colmar en prévision de l’augmentation des flux de circulation consécutive aux 360 logements qui vont être créés sur les deux friches industrielles dont 40 % de logements locatifs sociaux (objectifs loi SRU)</li> <li>- Réaliser des voies de déplacement pour les mobilités décarbonées entre les deux friches par la création d’une « voie verte »</li> </ul>
<b>Maitre d’ouvrage</b>	Ville de TURCKHEIM
<b>Partenaires locaux</b>	Syndicat Mixte des Rivières de Haute-Alsace Collectivité européenne d’Alsace
<b>Coût total</b>	400 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d’avancement</b>	Etudes locales [XX] [XX]
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre de kms de voies cyclables</li> <li>- Evolution des distances d’embouteillage</li> <li>- Sécurisation des piétons et des cyclistes</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>3.5 WINTZENHEIM Réaménager la route de Colmar à Wintzenheim</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Actuellement, la route de Colmar reliant le centre-ville de Wintzenheim au centre-ville de Colmar est une voie large et aménagée pour les voitures. Sa largeur importante occasionne des vitesses élevées, et n'est pas sécuritaire pour les piétons et les deux roues. Elle est totalement minéralisée.</p> <p>Elle s'inscrit dans un environnement déjà urbanisé, majoritairement occupé par des maisons individuelles.</p> <p>Situé à moins de 100 mètres du périmètre Cœur de Ville, elle représente l'ossature majeure reliant le cœur de ville ancien aux futurs zones d'extension d'habitat et de services.</p> <p>Ainsi d'Ouest en Est, elle sera la connexion entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La friche du site Jaz vouée à accueillir environ 80 logements (dont 30% de logements sociaux) et du commerce.</li> <li>- La zone du Flachsland qui porte le projet de construction de 170 logements dont 78 logements sociaux inscrits au Contrat de Mixité Sociale (Phase 1) ainsi que de la nouvelle gendarmerie située à l'extrême sud de cette même zone...</li> <li>- La zone du Neugesetz au nord est en cours de réalisation d'un lotissement de 18 terrains comprenant 2 lots pour 6 logements sociaux.</li> </ul> <p>Le projet consiste à aménager la route de Colmar sur une longueur de 900 mètres avec les objectifs prioritaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir des pistes cyclables,</li> <li>- Favoriser les déplacements piétons,</li> <li>- Sécuriser les emplacements des transports collectifs,</li> <li>- Végétaliser et désimperméabiliser d'une surface de 6000 m<sup>2</sup></li> <li>- Réduire la vitesse et améliorer la sécurité.</li> </ul> <p>La qualité urbaine et paysagère de cette entrée de ville sera améliorée en transformant un axe exclusivement routier en une voie urbaine reliant par des modes de déplacements doux les quartiers historiques au pôle de commerces et aux nouveaux habitats.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connexion par des modes de déplacements doux les lieux de vie et d'habitation</li> <li>- Désimperméabiliser les sols, végétaliser et favoriser la gestion de l'eau par une infiltration directe (noue)</li> <li>- Permettre le développement de nouveaux quartiers en répondant à l'objectif de sobriété foncière mais aussi à celui des déplacements de la nouvelle population grâce à des aménagements adaptés</li> <li>- Développement de l'utilisation des moyens de déplacement doux pour se rendre de Wintzenheim-centre à Colmar – centre.</li> <li>- Développement des utilisateurs des déplacements doux</li> <li>- Réduction de la vitesse des véhicules</li> </ul>

	- Sécurisation des déplacements
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Wintzenheim
<b>Partenaires locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Colmar Agglomération</li> <li>- Collectivité Européenne d'Alsace</li> <li>- Agence de l'Eau</li> <li>- Etat - DETR</li> </ul>
<b>Coût total</b>	4.400.000 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût de l'opération HT : 3 650 000 €</li> <li>- Agence de l'eau : 800 000 €</li> <li>- Colmar Agglomération : 250 000 €</li> <li>- Collectivité Européenne d'Alsace : 300 000 €</li> <li>- DETR : 300 000 €</li> <li>- Ville de Wintzenheim : 2.000.000 €</li> <li>- Région : selon projet pour les projets de pistes cyclables non démarrés le dispositif Région Grand Est - vélo du quotidien pourrait être mobilisé si schéma directeur cyclable à l'échelle de la CC et pour les aménagements dans le cadre de la désimperméabilisation des sols dispositif Région Grand Est – changement climatique</li> </ul>
<b>Date de lancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise d'œuvre : attribuée en mars 2023</li> <li>- Marché de travaux : attribution décembre 2023</li> <li>- Travaux : Démarrage Avril 2024 (Réalisation en deux phases) et fin des travaux Septembre 2025</li> </ul>
<b>Date de livraison</b>	Septembre 2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	[XX]
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface désimperméabilisée : comparatif</li> <li>- Nombre de logements construits / surfaces de terrains utilisées / nombre d'habitants accueillis</li> <li>- Réduction de la vitesse des véhicules : actuellement 50 km/h et objectif de 30 km/h</li> <li>- Sécurisation des déplacements : accidentologie</li> <li>- Développement des utilisateurs des déplacements doux : comptage des vélos</li> <li>- Evolution du nombre de kilomètres de voies cyclables</li> <li>- Fréquence des transports en commun</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>3.6 HORBOURG-WIHR Créer une passerelle modes actifs au pont des Américains</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3- Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une passerelle autoportée exclusivement réservée aux déplacements doux,</li> <li>- Conservation de la structure métallique de l'ancien pont.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation, sécurisation et mise en valeur du pont dit « des Américains »</li> <li>- Création d'une passerelle pour favoriser les déplacements doux à l'échelle intercommunale</li> <li>- Continuité des pistes/itinéraires cyclables au sud de l'agglomération (axe Sundhoffen vers ZAC Colmar)</li> <li>- Accès direct à la déchetterie intercommunale</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Horbourg-Wihr
<b>Partenaires locaux</b>	CeA
<b>Coût total</b>	Entre 500 000 € et 1 200 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	CeA : Culture ; Patrimoine - soutien PPEA (20%) sur la conservation du Pont des Américains +autres co financeurs sur cette partie à mobiliser Fondation du Patrimoine RGE
<b>Date de lancement</b>	- 2023 : Etude d'opportunité et de faisabilité (signature du marché de maîtrise d'œuvre)
<b>Date de livraison</b>	- 2024-2025 : Travaux
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réouverture du pont actuellement fermé à la circulation</li> <li>- Liaison déplacement doux avec Sundhoffen, Sainte-Croix en Plaine</li> <li>- Possibilité d'accéder à la déchetterie communale en vélo.</li> <li>- Part modale de déplacements doux (piétonne, vélo, ...)</li> <li>- Nombre de sites patrimoniaux ouverts au public</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liaison déplacement doux avec Sundhoffen, Sainte-Croix en Plaine</li> <li>- Possibilité d'accéder à la déchetterie en vélo.</li> <li>- Part modale de déplacements doux (piétonne, vélo...)</li> <li>- Nombre de sites patrimoniaux ouverts au public</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>3.7 COLMAR CH Améliorer les accès modes doux au centre-ville depuis l'Est Route de Bâle (Entre la rue St Josse et le Boulevard St Pierre, Liaison douce Alsace/ Rueil, Rue St Josse)</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3- Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Ce projet se décline en 3 sous projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réaménagement de la rue St Josse</li> <li>- La création d'une liaison douce entre l'Avenue d'Alsace et la rue Rueil au travers du parc St François.</li> <li>- Le réaménagement de la route de Bâle, tronçon entre la rue St Josse et le Boulevard St Pierre</li> </ul> <p>S'agissant des aménagements de la rue St Josse et de la route de Bâle, ils permettront d'organiser le stationnement, et intégrera un aménagement cyclable. L'éclairage public sera rénové, et chaque fois que possible, des plantations d'arbres viendront agrémenter ces espaces publics reconfigurés. Les possibilités de faire de la gestion intégrée des eaux pluviales seront étudiées.</p> <p>La liaison douce sera pensée comme une continuité du parc.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Réduire l'usage de la voiture au profit de la marche et du vélo d'une part pour l'accès au centre-ville depuis le quartier des maraîchers, d'autre part pour l'accès à l'école St Jean</p> <p>Solutionner la problématique de stationnement sauvage aux heures d'entrée et sortie de classe de l'école St Jean</p> <p>Offrir une nouvelle visibilité au parc St François.</p>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar
<b>Partenaires locaux</b>	<p>Pour l'instant, il n'y a pas de partenaires locaux financiers certains, mais les partenaires habituels seront ciblés (CEA, Région Grand Est, Colmar Agglomération, Agence de l'Eau,...).</p> <p>Pour la mise en œuvre du projet, d'autres partenaires seront associés : Ecole St Jean, CEA, Association CADRes, ABF, riverains, usagers.</p>
<b>Coût total</b>	950 000€ TTC dont Rue Saint Josse 520K€ ; Rte de Bâle 145K€ ; Liaison Alsace Rueil 285K€ ;
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	Fin 2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes, concertations</li> <li>- Lancement des consultations de travaux, notification des marchés de travaux, démarrage des travaux</li> <li>- Réception des travaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des parts modales des élèves du Lycée St Jean.</li> <li>- Comptages cyclistes.</li> </ul>
<b>Titre du projet</b>	<b>3.8 COLMAR CH CO Créer les aménagements cyclables sur des axes majeurs (Avenue de Rome, rue Stanislas)</b>
<b>Type de projet</b>	Action

<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3- Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Ce projet se décline en 2 sous projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réaménagement de l'Avenue de Rome</li> <li>- Le réaménagement de la rue Stanislas</li> </ul> <p>Ces 2 axes sont 2 axes principaux du plan de circulation de la Ville de Colmar. Pour autant, ils sont totalement dépourvus d'aménagements cyclables.</p> <p>Il convient donc de les requalifier totalement en y intégrant des aménagements cyclables sécurisés, une densification de la végétalisation, l'organisation du stationnement, et une gestion intégrée des eaux pluviales chaque fois que possible.</p> <p>L'éclairage public sera également rénové.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécuriser les déplacements doux</li> <li>- Apaisement de la circulation automobiles</li> <li>- Végétalisation</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar, CeA
<b>Partenaires locaux</b>	<p>Pour l'instant, la CeA est un partenaire financier certain pour la rue Stanislas pour sa partie structure si elle devait être reprise.</p> <p>Pour le reste, il n'y a pas d'autres partenaires locaux financiers certains, mais les partenaires habituels seront ciblés (CEA, Région Grand Est, Colmar Agglomération, Agence de l'Eau, ...).</p> <p>Pour la mise en œuvre du projet, d'autres partenaires seront associés : CEA, riverains, usagers.</p>
<b>Coût total</b>	2 310 000 € TTC dont Avenue de Rome 1500 K€ ; Rue Stanislas 810 K€
<b>Financements prévisionnels</b>	<p>CEA</p> <p>Région : pour les projets de pistes cyclables non démarrés le dispositif Région Grand Est - vélo du quotidien pourrait être mobilisé si schéma directeur cyclable à l'échelle de la CC</p>
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes</li> <li>- Concertations</li> <li>- Lancement des consultations de travaux</li> <li>- Notification des marchés de travaux</li> <li>- Démarrage des travaux</li> <li>- Réception des travaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	Fréquentation piétonne des espaces réaménagés
<b>Titre du projet</b>	<b>3.9 AGGLO Travailler la densité et la répartition des flux touristiques</b>
<b>Type de projet</b>	Actions
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3- Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]

<b>Description générale</b>	<p>Poursuivre le travail sur la mise en place et le soutien aux navettes touristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer développer la navette Cœur de Ville au sein de la Vile de Colmar pour la relier avec la gare et les principaux centres d'intérêt avec une rotation dans les deux sens,</li> <li>- continuer le soutien à la navette des crêtes et améliorer la desserte au sein de Colmar Agglomération,</li> <li>- coordonner l'organisation des navettes de Noël – Pays des Etoiles,</li> <li>- améliorer les transports en commun de Colmar Agglomération (intensité, régularité, lisibilité),</li> <li>- développer les modes de transports doux,</li> </ul> <p>Inciter au stationnement « touristique » en périphérie du centre-ville, améliorer les jalonnements, liés aux parkings en ouvrage qui ceignent le centre-ville (en lisibilité et communication pour inciter), améliorer le fonctionnement de parking relais (P+R) lors des périodes de forte fréquentation,</p> <p>Favoriser la multiplication des itinéraires de visites dans la Ville de Colmar (nouveaux circuits de découverte) mais également dans certaines communes de l'Agglomération.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler la densité et la répartition des flux touristiques pour alléger la pression touristique du centre-ville</li> <li>• Avoir une meilleure répartition géographique des flux touristiques dans l'ensemble de l'Agglomération</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar, Colmar Agglomération (Direction Attractivité et Mobilité)
<b>Partenaires locaux</b>	Office de Tourisme de Colmar et sa région TRACE
<b>Coût total</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Navettes des Crêtes : 6000€/an</li> <li>- Navettes de Noël – Pays des Etoiles : 250 000€/an</li> <li>- Navettes de Noël – Centre-Ville Parc des Expositions : A CHIFFRER</li> <li>- Jalonnement des parkings : A CHIFFRER</li> <li>- Développement de pistes de cyclables : A CHIFFRER</li> <li>- Entretien des sentiers de randonnées : A CHIFFRER</li> </ul>
<b>Financements prévisionnels</b>	Navettes des Crêtes : Région Grand Est, collectivités concernées, PRNBV, Navettes de Noël – Pays des Etoiles : 6 EPCI, Région Grand Est
<b>Date de lancement</b>	Au fil de l'eau
<b>Date de livraison</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des Navettes</li> <li>- Mise en place de circuits touristiques</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'usagers des navettes</li> <li>- Nombre de circuits touristiques (ratio visite centre-ville et hors centre-ville)</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>3.10 COLMAR CH Etude pour le renforcement de l'attractivité et le développement de l'intermodalité en gare voyageur de Colmar</b>
<b>Type de projet</b>	Etude
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3- Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	L'objectif de cette étude est de réaliser un schéma directeur du réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare. Il constituera un document de référence planifiant la requalification urbaine du pôle d'échanges ainsi que le renforcement de son intermodalité tout en proposant des actions pour développer l'attractivité de la gare et de son quartier. Cette étude est en lien avec le projet de réhabilitation de la gare des marchandises.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'intermodalité et réaménagement de l'espace public</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Colmar Agglomération Direction de l'attractivité et de la mobilité / Service aménagement du territoire
<b>Partenaires locaux</b>	Région Grand Est
<b>Coût total</b>	58 600 € TTC avec un cofinancement de 50% (du montant TTC) de la Banque des Territoires
<b>Financements prévisionnels</b>	Banque des Territoires
<b>Date de lancement</b>	T1 2020 : lancement de l'étude
<b>Date de livraison</b>	T4 2025 : Fin de l'étude
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'usagers de la gare,</li> <li>- Répartition modale des usagers de la gare.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	Proposer un réaménagement de l'espace public du pôle d'échanges de la gare de Colmar et y améliorer l'intermodalité

<b>Titre du projet</b>	<b>3.11 COLMAR CH Créer un dispositif permettant un franchissement de la voie ferrée pour les piétons et cycles au niveau du Pont d'Altkirch</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Création d'une liaison piétonne et cycles sécurisée entre l'Ouest et les quartiers centre-ville et Sud au niveau du pont de la rue d'Altkirch Il comprendra la construction d'un nouveau franchissement au-dessus des voies SNCF de la longueur totale d'environ 80 ml situé à proximité ou adossé à l'ouvrage routier existant.
<b>Objectifs</b>	Sécuriser les déplacements doux entre les quartiers séparés par les voies SNCF
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar, CeA
<b>Partenaires locaux</b>	Il n'y a pas de partenaires locaux financiers certains, mais les partenaires habituels seront ciblés (CEA, Région Grand Est, Colmar Agglomération, Agence de l'Eau,...). Pour la mise en œuvre du projet, d'autres partenaires seront associés : SNCF, riverains, usagers.
<b>Coût total</b>	1 985 000 € TTC Passerelle : 4.50m * 80ml * 3000€ HT/m2 + 30% surcoût exploitation SNCF Soutènement au droit des raccordements : 2 * 25 ml * 5000€ HT/ml
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Etudes Concertations Lancement des consultations de travaux Notification des marchés de travaux Démarrage des travaux Réception des travaux
<b>Indicateurs de résultat</b>	Fréquentation piétonne et cycle des espaces réaménagés

## Axe 4

### Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural paysager

<b>Titre du projet</b>	<b>4.1 COLMAR CE Etude urbaine et de programmation du secteur du Grillenbreit</b>
<b>Type de projet</b>	Etude
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural paysager
<b>Date de signature</b>	Signature de l'acte d'engagement pour juillet 2023
<b>Description générale</b>	<p>L'objectif de l'étude consiste à apporter à la Ville de Colmar tous les éléments permettant de définir une stratégie d'aménagement d'ensemble du secteur étudié. Pour ce faire, plusieurs scénarios d'aménagement seront proposés et déclinés sous la forme de schémas directeurs. Ces scénarios seront contrastés et définis à partir des réalités du site et de son environnement, enrichis d'une présentation de la mobilisation foncière et son montage opérationnel.</p> <p>L'étude comprendra 2 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic initial et enjeux</li> <li>- Programmation urbaine et mobilisation du foncier sous la forme de trois scénarios</li> </ul> <p>Périmètre de réflexion : s'étend de l'entrée de Ville route de Neuf-Brisach jusqu'au centre-ville historique.</p> <p>Périmètre de l'étude : du chemin de la Niederau jusqu'à la traversée de l'avenue d'Alsace.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- valorisation et développement du campus du Grillenbreit,</li> <li>- déploiement /renforcement du pôle de formation de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM),</li> <li>- renforcement du pôle des équipements notamment sportifs du site,</li> <li>- mise en valeur paysagère du site, intégrée à la fois au Grand paysage, aux espaces naturels et aux fossés, avec une attention particulière portée aux abords de la Lauch, qui permettra également de traiter la question des déplacements sur le site au sein d'une stratégie plus globale,</li> <li>- l'accessibilité au secteur, tous modes confondus,</li> <li>- gestion des risques inondation, des eaux pluviales et désimperméabilisation du site.</li> </ul> <p>Compte tenu des enjeux et de la diversité des propriétés foncières sur le secteur, la ville de Colmar souhaite avoir une vision d'aménagement d'ensemble du périmètre étudié, ayant pour objectif une réelle synergie des fonctions et une stratégie foncière avec son montage opérationnel pour les opérations à venir, en cohérence avec les besoins et stratégies des acteurs du site.</p>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar
<b>Partenaires locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Université de Haute Alsace / Campus du Grillenbreit</li> <li>- Chambre de Commerce et d'Industrie</li> <li>- Sociétés privées (entreprises présentes sur site Hébéco, Kunegel,...)</li> <li>- ...</li> </ul>
<b>Coût total</b>	50 000 € pour l'étude
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	Septembre 2023

<b>Date de livraison</b>	Mars 2024
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux
<b>Indicateurs d'avancement</b>	[XX] [XX] [XX]
<b>Indicateurs de résultat</b>	Typologie des actions d'aménagement Typologie des projets de mobilité douce / propre

Type de projet	4.2 HORBOURG-WIHR Réaliser le réaménagement carrefour
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	- 09/06/2023
Description générale	La commune de Horbourg-Wihr engage des travaux sur le réaménagement du carrefour précité.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une entrée de centre bourg en valorisant le site aux travers de nouveaux équipements et d'espaces désartificialisés (axe 4)</li> <li>- Favoriser et sécuriser la circulation piétonne et cyclistes sur le secteur (axe 3)</li> <li>- Prioriser le déplacement des transports en commun (axe 3)</li> <li>- Faciliter la création d'une onde verte pour la traversée du centre-ville (axe 3)</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	Ville de HORBOURG-WIHR, CeA
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivité européenne d'Alsace</li> <li>- Agence de l'Eau Rhin-Meuse</li> <li>- Colmar Agglomération</li> </ul>
Coût total	470 000 € TTC (prévisionnel)
Financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AUTOFINANCEMENT</li> <li>- Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 16 021 € HT (prévisionnel)</li> <li>- Colmar Agglomération : 4 960 € HT (prévisionnel)</li> <li>- TERRITOIRE ENERGIE ALSACE : 25 000 € HT (prévisionnel)</li> </ul>
Date de lancement	10/07/2023
Date de livraison	Dernier trimestre 2023
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part modale de déplacements doux (piétonne, vélo...) (axe3)</li> <li>- Fréquence des transports / heure (axe 3)</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des distances d'embouteillages (axe 3)</li> <li>- Evolution du nombre d'espaces verts parc ou jardin (En lien avec l'Axe 4)</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>4.3 TURCKHEIM Créer un espace de vie Place de la Mairie</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Aménager durablement l’espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	L’opération se compose : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d’une étude de programme et de faisabilité</li> <li>- d’une étude de maîtrise d’œuvre (avant-projet)</li> <li>- des travaux de rénovation de la place</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Ce projet s’inscrit dans l’opération plus globale de réhabilitation du centre-ville avec la mise en valeur de la place de la mairie et de son édifice Ce projet a deux objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- rendre aux piétons et aux associations cet espace de vie et d’animations en réduisant fortement le stationnement des véhicules</li> <li>- mettre en valeur cette place et renforcer son rôle de lien physique entre deux édifices remarquables que sont la Mairie et le Corps de Garde qui abrite l’Office de tourisme</li> </ul>
<b>Maitre d’ouvrage</b>	Ville de TURCKHEIM
<b>Partenaires locaux</b>	Direction régionale des Affaires Culturelles
<b>Coût total</b>	
<b>Financements prévisionnels</b>	Région : selon projet le dispositif Région Grand Est soutien à l’amélioration du cadre de vie et des services de proximité pourrait être mobilisé
<b>Date de lancement</b>	Courant 2025
<b>Date de livraison</b>	Courant 2027
<b>Indicateurs d’avancement</b>	Avancement des travaux [XX]
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction des habitants</li> <li>- Evolution de la fréquentation touristique</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>4.4 TURCKHEIM Végétaliser l'entrée de Ville sud-est - route de Colmar</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Aménagement paysager de l'entrée de Ville, route de Colmar, afin d'accompagner la reconversion de la friche industrielle Schwindenhammer qui va accueillir 115 logements (dont 35 % de logements sociaux). Il s'agit d'offrir aux personnes arrivant à Turckheim une perspective naturelle et arborée de l'entrée de ville tout au long des abords de l'ancienne friche industrielle. Cette haie doit permettre également aux futurs habitants de l'ancien site de la friche industrielle d'offrir un rempart naturel entre leurs habitations et la route de Colmar
<b>Objectifs</b>	Constituer une haie arborée et naturelle le long de la route de Colmar depuis l'entrée de Ville jusqu'à l'extrémité de la friche industrielle, sur une longueur de 500 m.
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de TURCKHEIM
<b>Partenaires locaux</b>	
<b>Coût total</b>	100 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Etudes locales [XX] [XX]
<b>Indicateurs de résultat</b>	Satisfaction des habitants

<b>Titre du projet</b>	<b>4.5 TURCKHEIM Rénover le bâtiment de la Mairie classé à l'inventaire des monuments historiques</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	L'opération se compose : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une étude de maîtrise d'œuvre (avant-projet)</li> <li>- des travaux de rénovation extérieure du bâtiment</li> <li>- des travaux de restructuration de l'accueil de la mairie</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Ce projet s'inscrit dans l'opération plus globale de réhabilitation du centre-ville avec la mise en valeur de la place de la mairie et de son édifice Ce projet a deux objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- restaurer le bâtiment classé</li> <li>- agrandir et déplacer l'accueil de la Mairie au rez-de-chaussée afin d'améliorer son accessibilité et de l'adapter à la croissance démographique</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	VILLE DE TURCKHEIM
<b>Partenaires locaux</b>	Direction régionale des Affaires Culturelles, CeA
<b>Coût total</b>	1 000 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	CeA : Culture : Patrimoine - phase étude(avant-projet) et AMO éligibles au PPEA. Travaux = PPEA. Autres cofinanceurs : DRAC + RGE
<b>Date de lancement</b>	Courant 2024
<b>Date de livraison</b>	Courant 2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Avancement des travaux [XX]
<b>Indicateurs de résultat</b>	Satisfaction des habitants Evolution de la fréquentation touristique

<b>Titre du projet</b>	<b>4.6 HORBOURG-WIHR Créer un lieu de vie dans le centre urbain Place du 1<sup>er</sup> février</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Création un nouvel espace public partagé répondant aux nouveaux enjeux environnementaux (ilots de fraîcheur, désimperméabilisation des sols ...), et de valorisation du patrimoine archéologique communal- Secteur centre / place du 1 <sup>er</sup> février
<b>Objectifs</b>	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Horbourg-Wihr
<b>Partenaires locaux</b>	CeA
<b>Coût total</b>	Etudes : 15 000 € TTC ; Travaux : 1 500 000 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	CeA : Culture : Patrimoine + Archéologie Alsace : ingénierie sur la mise en valeur archéologique
<b>Date de lancement</b>	2022-2023 : Amorce test (aménagement d'un espace désartificialisé)
<b>Date de livraison</b>	2024-2025 : Étude d'opportunité et de faisabilité. 2026 : Travaux
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation par les habitants et les touristes</li> <li>- Retours de satisfaction des usagers et des commerçants</li> <li>- Volume d'animation organisé au centre-ville</li> <li>- Fréquentation des commerces du centre-ville</li> <li>- Part modale de déplacements doux (piétonne, vélo)</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'image et l'attractivité du centre-ville</li> <li>- Réappropriation de l'espace urbain par les habitants</li> <li>- Création d'un espace de rencontre et de vie</li> <li>- Réintroduire des espaces végétalisés dans la cité</li> <li>- Mise en valeur du patrimoine archéologique de la commune</li> <li>- Réaménagement et renouvellement du mobilier urbain</li> <li>- Création d'un pôle multimodal</li> <li>- Améliorer l'accessibilité et la mobilité (déplacements doux)</li> <li>- Rationaliser le stationnement et les déplacements</li> <li>- Nombre de chantiers en cours ou finalisés</li> <li>- Evolution du nombre d'espaces verts parc ou jardin</li> <li>- Evolution de la fréquentation des transports en commun</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>4.7 HORBOURG-WIHR Créer un espace culturel et de loisirs dans l'ancienne synagogue</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Création d'un espace culturel et de loisirs dans le bâtiment de l'ancienne synagogue
<b>Objectifs</b>	Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Horbourg-Wihr
<b>Partenaires locaux</b>	Région, CeA, DRAC
<b>Coût total</b>	Etudes : 300 000 € TTC ; Travaux : 1 700 000 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	Région : selon projet le dispositif Région Grand Est soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité pourrait être mobilisé CeA : Culture : Patrimoine - ingénierie sur le patrimoine non protégé + PPEA sur étude et travaux extérieurs Autres partenaires : Fondation du Patrimoine, RGE, DRAC (potentiel de protection MH)
<b>Date de lancement</b>	2024 : Étude d'opportunité et de faisabilité.
<b>Date de livraison</b>	2025-2026 : Travaux
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de manifestations culturelles (expositions, conférences etc. ...) organisées</li> <li>- Fréquentation de l'espace</li> <li>- Retombées presse</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter l'offre culturelle au sein de la commune</li> <li>- Rendre la culture accessible à tous, en proximité</li> <li>- Organiser des rencontres et expositions, dynamiser le lien social</li> <li>- Mise en valeur, sécurisation et mise aux normes du bâtiment qui a un caractère historique</li> <li>- Proposer un lieu de rencontre associatif et culturel</li> <li>- Développer le volume de partenariat pour l'animation du lieu</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>4.8 INGERSHEIM Renaturer les berges de la Rue du quai</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>La rue du quai est actuellement occupée par une voirie classique accompagnée de stationnements et cet espace est traversé par un cours d'eau dont les rives sont bétonnées. Il n'existe pas d'espaces sécurisés dédiés à la mobilité douce.</p> <p>Dans le cadre du réaménagement de cette voie, il pourrait être proposé le maintien de la voie existante pour la circulation motorisée avec la création d'un espace dédié aux piétons et une renaturalisation des berges permettant une mise en valeur et un lien paysager dans un espace urbain en réduisant l'artificialisation de cet espace naturel.</p>
<b>Objectifs</b>	Réaménagement de la rue du quai, naturalisation des abords du cours d'eau.
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville d'Ingersheim Direction / Service : Direction de Services
<b>Partenaires locaux</b>	Région
<b>Coût total</b>	100 000 euros HT
<b>Financements prévisionnels</b>	Région : selon l'ambition du projet et si projet non démarré, le dispositif Région Grand Est « Restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques » OU « Eau et territoire, aménagement hydraulique multifonctions » pourrait être mobilisé
<b>Date de lancement</b>	2022- 2023 : Étude d'opportunité / Etudes
<b>Date de livraison</b>	2024 : Travaux
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Réalisation de l'aménagement
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage sécurisé de l'espace public et réduction de l'artificialisation de cours d'eau</li> <li>- Amélioration de la qualité du cadre de vie, en augmentant la part du végétal sur cet espace</li> <li>- Respect des normes d'accessibilité aux handicapés</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>4.9 INGERSHEIM Végétaliser la cour de l'école maternelle de la Fecht</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Au niveau du groupe scolaire situé au niveau du quai de la Fecht, l'école maternelle a à sa disposition une cour de récréation entièrement revêtue par un enrobé avec très peu de végétation.</p> <p>Dans le cadre du réaménagement de cette cour, il est envisagé de réduire les espaces imperméabilisés et de végétaliser certains secteurs avec des plantations afin de réduire les îlots de chaleur et offrir aux jeunes habitants de notre commune un environnement scolaire plus adapté et plus nature.</p>
<b>Objectifs</b>	Réaménagement de la cour de l'école maternelle de la Fecht
<b>Maitre d'ouvrage</b>	<p>Ville d'Ingersheim</p> <p>Direction / Service : Direction de Services</p>
<b>Partenaires locaux</b>	
<b>Coût total</b>	100 000 euros HT.
<b>Financements prévisionnels</b>	Région : selon projet de désimperméabilisation des sols le dispositif Région Grand Est – changement climatique pourrait être mobilisé
<b>Date de lancement</b>	2022 - 2023 : Étude d'opportunité – Etudes de réalisation
<b>Date de livraison</b>	- 2024 : Travaux
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Réalisation de l'aménagement
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la qualité du cadre de vie, en augmentant la part du végétal sur cet espace pour le moment essentiellement minéral</li> <li>- Respect des normes d'accessibilité aux handicapés.</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>4.10 INGERSHEIM Mettre en valeur l'ancienne mairie, monument historique</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>L'ancienne Mairie est actuellement composée d'une salle communale en partie inférieure et de logements sociaux en partie supérieure. Cette construction située au plein cœur de la commune, est un monument historique implanté au sein d'un tissu bâti remarquable qui constitue un véritable écrin pour cet édifice protégé au titre du patrimoine.</p> <p>Dans le cadre de ce projet, il est prévu de redonner à cette bâtisse son caractère emblématique en accord avec l'architecte des bâtiments de France en prévoyant notamment le ravalement des façades.</p>
<b>Objectifs</b>	Rénovation de l'ancienne mairie
<b>Maitre d'ouvrage</b>	<p>Ville d'Ingersheim</p> <p>Direction / Service : Direction de Services</p>
<b>Partenaires locaux</b>	CeA
<b>Coût total</b>	75 000 € HT.
<b>Financements prévisionnels</b>	CeA : Culture : Patrimoine - ingénierie sur le démarrage du projet + PPEA sur étude et travaux
<b>Date de lancement</b>	<p>2021 : Étude d'opportunité</p> <p>2022 : Etudes</p>
<b>Date de livraison</b>	2023- 2024 : Travaux de rénovation
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Réalisation de l'aménagement
<b>Indicateurs de résultat</b>	Restauration de bâtiments historiques

<b>Titre du projet</b>	<b>4.11 INGERSHEIM Améliorer l'offre de services en créant une salle de conseil municipal et de mariages accessible</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Actuellement la Mairie est localisée 42 rue de la République et sa salle de conseil municipal se situe au niveau de l'ancienne mairie, 5 rue du maréchal Foch. Cette distance ne facilite pas l'organisation des services internes de la collectivité et la lisibilité pour les usagers.</p> <p>Des études de faisabilités sont actuellement en cours afin de définir l'implantation la plus fonctionnelle pour la création de cette salle de conseil et mariage au sein du bâtiment de la mairie qui compte tenu de sa taille permettrait aisément la réalisation de cette opération. Ces travaux seront accompagnés d'une mise en accessibilité de cette salle. Ce nouvel espace sera accessible à la population pour un certain nombre d'événements comme les mariages, les pacs, ou encore des réunions publiques.</p>
<b>Objectifs</b>	Création d'une salle de conseil municipal et de mariages au sein de la Mairie et mise en accessibilité de ce nouvel espace
<b>Maitre d'ouvrage</b>	<p>Ville d'Ingersheim</p> <p>Direction / Service : Direction de Services</p>
<b>Partenaires locaux</b>	
<b>Coût total</b>	500 000 € HT
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	<p>2021 : Étude d'opportunité</p> <p>2022 : Etudes</p>
<b>Date de livraison</b>	2023 -2024 : Travaux
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Réalisation de l'aménagement
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la visibilité des services à la population</li> <li>- Respect des normes d'accessibilité aux handicapés.</li> <li>- Adéquation du projet aux exigences de l'architecte des bâtiments de France</li> <li>- Recherche d'une diminution de l'impact environnemental de l'opération.</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>4.12 INGERSHEIM Créer un lieu de vie végétalisé sur la place de la mairie</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Au niveau du centre de la commune, à proximité immédiate de la Mairie, la ville possède une place. Actuellement, le stationnement occupe la majorité de cet espace sans lisibilité des surfaces dédiées aux piétons, aux cyclistes, et aux automobilistes.</p> <p>Dans le cadre du réaménagement de cette place, il pourrait être proposé la création d'espaces sécurisés pour chaque type d'utilisateurs y compris à la création d'un espace pour le marché et la vente à emporter afin de faciliter le commerce de proximité et les services aux usagers. Ce projet comprendrait également la réduction des surfaces imperméabilisées et la création d'ilots de verdure complémentaires.</p> <p>Ce lieu sera également mis à la disposition des associations pour l'organisation de manifestations culturelles et festives.</p>
<b>Objectifs</b>	Réaménagement de la place de la mairie, point de rencontre essentiel de la collectivité
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville d'Ingersheim  Direction / Service : Direction de Services
<b>Partenaires locaux</b>	
<b>Coût total</b>	250 000 € HT
<b>Financements prévisionnels</b>	Région : selon projet le dispositif soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité ou changement climatique pourrait être mobilisé
<b>Date de lancement</b>	2022 : Étude d'opportunité 2023 : Etudes
<b>Date de livraison</b>	2024- 2025 : Travaux
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Réalisation de l'aménagement
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage sécurisé de l'espace public et amélioration de la visibilité de l'ensemble mairie-annexes.</li> <li>- Amélioration de la qualité du cadre de vie, en augmentant la part du végétal sur cet espace pour le moment essentiellement minéral</li> <li>- Renforcement de la mixité social</li> <li>- Respect des normes d'accessibilité aux handicapés.</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>4.13 COLMAR CH Requalifier les espaces publics nouvellement piétonnisés (Place Jeanne d'Arc, Place du Marché aux Fruits, Rue Morel)</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Ce projet se décline en 3 sous projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réaménagement de la Place Jeanne d'Arc</li> <li>- Le réaménagement de la Place du Marché aux Fruits</li> <li>- Le réaménagement de la rue Morel</li> </ul> <p>S'agissant de la Place Jeanne d'Arc et de la Place du Marché aux Fruits, il s'agit d'accompagner l'extension de piétonnisation par la requalification de 2 places en y supprimant le stationnement et d'y développer de nouvelles occupations, en luttant notamment contre les îlots de chaleur. La rue Morel, déjà située en aire piétonne fera l'objet d'un réaménagement dans la même qualité que la Place de la Cathédrale en pavage. L'éclairage public sera rénové. Une réflexion sera menée pour une gestion intégrée des eaux pluviales.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Réduire l'usage de la voiture au profit de la marche. Pacification de l'espace public.</p> <p>Mettre en valeur l'espace public et le patrimoine bâti environnant.</p>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar
<b>Partenaires locaux</b>	<p>Pour l'instant, il n'y a pas de partenaires locaux financiers certains, mais les partenaires habituels seront ciblés (CEA, Région Grand Est, Colmar Agglomération, Agence de l'Eau, ...).</p> <p>Pour la mise en œuvre du projet, d'autres partenaires seront associés : CEA, ABF, riverains, usagers.</p>
<b>Coût total</b>	1 000 000 € TTC dont Place Jeanne d'Arc 500 K€ ; Place du marché aux fruits 420 K€ ; rue Morel 80K€
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes</li> <li>- Concertations</li> <li>- Lancement des consultations de travaux</li> <li>- Notification des marchés de travaux</li> <li>- Démarrage des travaux</li> <li>- Réception des travaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	Fréquentation piétonne des espaces réaménagés

<b>Titre du projet</b>	<b>4.14 COLMAR CH Requalifier les grandes pénétrantes et entrées de ville (Avenue du Gal de Gaulle, route de Neuf-Brisach, route d'Ingersheim)</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Ce projet se décline en 3 sous projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réaménagement de l'Avenue du Général De Gaulle</li> <li>- Le réaménagement de la route de Neuf-Brisach</li> <li>- Le réaménagement de la route d'Ingersheim</li> </ul> <p>Ces 3 axes constituent 3 des principales entrées de Ville. Il convient donc de les requalifier totalement en y intégrant des aménagements cyclables sécurisés, une densification de la végétalisation, l'organisation du stationnement, et une gestion intégrée des eaux pluviales chaque fois que possible.</p> <p>L'éclairage public sera également rénové.</p> <p>Une amélioration des conditions de circulation pour les bus sera également recherchée.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apaisement de la circulation automobiles</li> <li>- Améliorer l'esthétisme de ces entrées de Ville</li> <li>- Sécuriser les déplacements doux</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar, CeA
<b>Partenaires locaux</b>	<p>Pour l'instant, la CeA est un partenaire financier certain pour la route de Neuf-Brisach (cf convention), et pour la partie structure sur les autres rues.</p> <p>Pour le reste, il n'y a pas d'autres partenaires locaux financiers certains, mais les partenaires habituels seront ciblés (Région Grand Est, Colmar Agglomération, Agence de l'Eau,...).</p> <p>Pour la mise en œuvre du projet, d'autres partenaires seront associés : CEA, riverains, usagers.</p>
<b>Coût total</b>	7 050 000€ TTC (dont De Gaulle 3.18 M€ ; Rte d'Ingersheim 1.04 M€ ; Rte de Neuf Brisach 2.83M€)
<b>Financements prévisionnels</b>	CEA
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes</li> <li>- Concertations</li> <li>- Lancement des consultations de travaux</li> <li>- Notification des marchés de travaux</li> <li>- Démarrage des travaux</li> <li>- Réception des travaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	Fréquentation piétonne des espaces réaménagés

<b>Titre du projet</b>	<b>4.15 COLMAR CH Requalifier l'extension des abords du Champ de Mars (Avenue de la République, Avenue de la Marne)</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Ce projet se décline en 2 sous projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réaménagement de l'Avenue de la République</li> <li>- Le réaménagement de l'Avenue de la Marne</li> </ul> <p>L'avenue de la République est un espace très minéral, malgré la présence du Champ de Mars contigu, elle est en outre dépourvue d'aménagements cyclables. Il est donc convenu de requalifier totalement cet espace pour tenir compte de ces défauts dans le prolongement du Champ de Mars. Il est prévu d'aménager l'Avenue de la Marne en y supprimant l'ensemble des places de stationnement au nord de la rue Edighoffen pour y étendre le Champ de Mars.</p> <p>L'éclairage public sera rénové. Une réflexion sera menée pour une gestion intégrée des eaux pluviales.</p>
<b>Objectifs</b>	Réduire l'usage de la voiture au profit de la marche. Pacification de l'espace public. Mettre en valeur le Champ de Mars
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar
<b>Partenaires locaux</b>	Pour l'instant, il n'y a pas de partenaires locaux financiers certains, mais les partenaires habituels seront ciblés (CEA, Région Grand Est, Colmar Agglomération, Agence de l'Eau, ...). Pour la mise en œuvre du projet, d'autres partenaires seront associés : CEA, ABF, riverains, usagers.
<b>Coût total</b>	2 700 000 € TTC Dont Avenue de la République 2100 K€ ; Avenue de la Marne 600 K€
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<p>Etudes</p> <p>Concertations</p> <p>Lancement des consultations de travaux</p> <p>Notification des marchés de travaux</p> <p>Démarrage des travaux</p> <p>Réception des travaux</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	Fréquentation piétonne des espaces réaménagés

<b>Titre du projet</b>	<b>4.16 INGERSHEIM Restaurer l'extérieur et rénover l'intérieur de l'église Saint Barthélémy</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	Juin 2023

<b>Description générale</b>	L'église Saint Barthélémy est un lieu de culte de très belle facture et d'une grande sérénité. Son revêtement minéral ainsi que des éléments de façade présentent des signes avérés de dégradation et d'altération, à reprendre. En outre, certaines installations intérieures sont à rénover en tenant compte de leurs âges et de leurs états.
<b>Objectifs</b>	Conservation en bon état du patrimoine historique de la commune Favoriser une animation urbaine étoffée et plurielle, grâce à la qualité du patrimoine Conforter l'attractivité du centre-ville par sa mise en valeur Offrir un cadre privilégié aux cultes et aux manifestations musicales
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville d'Ingersheim et/ou Conseil de Fabrique de l'église Saint Barthélémy
<b>Partenaires locaux</b>	Conseil de Fabrique de l'église Saint Barthélémy
<b>Coût total</b>	500 000 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	Demandes de subventions à réaliser auprès de la Préfecture du Haut-Rhin (Cœur de ville, DSIL, DETR), la CeA, la Région Grand Est, autres partenaires... DRAC, Fondation du Patrimoine
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2024-2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Suivi de la maîtrise d'œuvre (le cas échéant) et suivi de la réalisation des travaux
<b>Indicateurs de résultat</b>	Réalisation des volets de l'opération

<b>Titre du projet</b>	<b>4.17 COLMAR CE Diversifier les pratiques sportives extérieures en construisant un skate-park extérieur</b>
<b>Type de projet</b>	Etude de faisabilité et réalisation des travaux
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménagement durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Un marché public vient d'être lancé concernant le choix d'un prestataire pour l'étude de faisabilité ainsi que pour la réalisation des travaux. Cet espace de pratique devrait voir le jour sur l'espace jouxtant le gymnase du Grillenbreit.
<b>Objectifs</b>	Moderniser l'offre de pratique : la Ville souhaite à travers cet équipement offrir un espace de pratique répondant à la pratique des activités physiques urbaines telles que le skate, la trottinette, le BMX et le roller. Répondre à une demande forte de pratiques libres.
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar
<b>Partenaires locaux</b>	Ville de Colmar
<b>Coût total</b>	48 000€ pour la phase d'étude. 492 000€ pour le reste des travaux à réaliser
<b>Financements prévisionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Colmar.</li> <li>- 48 K€ pour la réalisation de l'étude</li> <li>- Financement assuré pour l'étude en 2023</li> <li>- Financement assuré pour la réalisation des travaux courant sur l'année 2023 et 2024.</li> </ul>
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	Décembre 2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nombre et typologie des opérations réalisées sur le site : attribution du marché, retour et proposition faite par l'étude.
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Typologie des actions d'aménagement</li> <li>- Typologie des opérations de réhabilitation</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>4.18 COLMAR CO Réaliser un Parcours Sportif Urbain</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménagement durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Création d'un parcours urbain a vocation sportive. En plein cœur de la Ville, il s'agit d'identifier et de repérer un parcours urbain favorisant la pratique d'activités physiques. Ce parcours sera agrémenté en deux point par des street work out (cage d'évolution physique) répondant à une demande forte d'une partie des administrés.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la pratique d'une activité physique régulière en plein cœur de la Ville.</li> <li>- Encourager la pratique libre.</li> <li>- Mixer les populations, notamment en termes générationnels.</li> <li>- Permettre de rassembler des personnes sur ce parcours autour de thématiques diverses (sport santé, bien être, culture, etc...).</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar
<b>Partenaires locaux</b>	Ville de Colmar
<b>Coût total</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 60 000€ pour les agrès de street work out.</li> <li>- 60 000€ pour la matérialisation physique du parcours (panneau, clou, etc...)</li> </ul>
<b>Financements prévisionnels</b>	Ville de Colmar : 150 000 K€ Financement assuré pour 2023
<b>Date de lancement</b>	Août 2023
<b>Date de livraison</b>	Décembre 2023
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nombre et typologie des actions d'aménagement : attribution des marchés, début effectif des travaux, livraison du chantier, etc...
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Typologie des actions d'aménagement</li> <li>- Typologie des opérations de réhabilitation</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>4.19 COLMAR CO Réhabiliter le stade nautique situé en Quartier Politique Ville</b>
<b>Type de projet</b>	Etude de faisabilité et préconisation d'agencement.
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménagement durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Une étude concernant la réhabilitation du stade nautique sera lancée et réalisée d'ici la fin de l'année (décembre 2023). Cette étude permettra d'envisager les aménagements possibles sur cet espace nautique. Elle permettra en outre, de prioriser dans le temps, les travaux qui y seront réalisés.
<b>Objectifs</b>	Réhabiliter un complexe nautique vieillissant. Remettre en valeur cet équipement au sein du quartier prioritaire de la Ville. Répondre à une demande toujours plus forte d'accès aux activités physiques de loisir et de plein air à proximité de chez soi.
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar
<b>Partenaires locaux</b>	Ville de Colmar.
<b>Coût total</b>	60 000€ pour la phase d'étude.
<b>Financements prévisionnels</b>	Ville de Colmar. 60 K€ pour la réalisation de l'étude Financement assuré pour l'étude en 2023
<b>Date de lancement</b>	
<b>Date de livraison</b>	Décembre 2023
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nombre et typologie des opérations réalisées sur le site : attribution du marché, retour et proposition faite par l'étude.
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Typologie des actions d'aménagement proposées</li> <li>- Typologie des opérations de réhabilitation proposées</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>4.20 COLMAR CO Conforter la trame verte du quartier en aménageant le square des vignes et les espaces publics de la rue de Riquewihr</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre du programme global de renouvellement urbain du quartier Bel'Air-Florimont. Le projet prévoit la requalification complète de l'ensemble des espaces publics du secteur compris à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création d'un mail piéton rue de Riquewihr</li> <li>- la création d'un square arboré entre le centre socioculturel et le nouveau gymnase</li> <li>- l'agrandissement et la restructuration du square des vignes</li> </ul> <p>Ce secteur est en profonde mutation : le foncier libéré suite à la démolition de la cité Bel'Air permet la construction de nouveaux équipements publics (gymnase, centre socioculturel) et une réorganisation de l'espace public dans ce secteur. Une étude spécifique de programmation urbaine a été menée en amont des travaux, afin de permettre une définition des usages de ces espaces, en lien avec les attentes des habitants et le fonctionnement des équipements publics (voir action 4.1.D). Une attention particulière sera portée sur la place du piéton et des mobilités douces.</p> <p>L'ensemble de ces espaces fonctionnent en synergie, créant une trame verte à l'échelle du quartier.</p> <p>Le parti d'aménagement prévoit une large place au végétal ainsi que l'intégration de structures sportives non discriminantes</p>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar
<b>Partenaires locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations de quartier</li> <li>- Bailleur Pôle Habitat</li> <li>- Région Grand Est</li> <li>- Banque des Territoires</li> </ul>
<b>Coût total</b>	2.700.000€
<b>Financements prévisionnels</b>	Subventions à solliciter : Région Grand Est, Action Logement, Banque des Territoires
<b>Date de lancement</b>	Juin 2023
<b>Date de livraison</b>	Fin 2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'aménagement</li> <li>- Réception des travaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	Techniques d'aménagement utilisées

<b>Titre du projet</b>	4.21 COLMAR CO Créer un parc paysager à l'emplacement de la Cité Lemire
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Suite à une étude urbaine menée en 2022, la Ville de Colmar s'est engagée d'un projet de renouvellement urbain du secteur Lemire. Cette réflexion fait suite à différentes opérations menées sur le secteur, ayant un impact sur la définition du foncier.</p> <p>La démolition de la cité Lemire (opération inscrite dans le programme de renouvellement urbain du quartier Bel'Air-Florimont) permettra la création d'un parc paysager reliant la cité jardin de la Fecht au cours d'eau du Logelbach. D'une superficie d'environ 22 ares, il permettra de créer un espace de respiration dans le quartier participera à la requalification du Logelbach. La création d'une passerelle piétonne permettra de renforcer le maillage des mobilités douces sur le secteur</p>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar
<b>Partenaires locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations de quartier</li> <li>- Bailleur Pôle Habitat</li> <li>- Région Grand Est</li> <li>- Banque des Territoires</li> </ul>
<b>Coût total</b>	205 000€
<b>Financements prévisionnels</b>	Subventions à solliciter : Région Grand Est, Action Logement, Banque des Territoires
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	Fin 2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'aménagement</li> <li>- Réception des travaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	Techniques d'aménagement utilisées

<b>Titre du projet</b>	<b>4.22 COLMAR CO Aménager un espace de nature sur la Plaine Pasteur- Espace Nelson Mandela</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>L'amélioration du cadre de vie des Colmariens est au cœur des préoccupations de la Ville de Colmar. Dans la continuité des études et aménagements déjà engagés sur différents secteurs, une attention particulière est portée sur les espaces de nature en ville.</p> <p>Suite à l'Appel aux Initiatives Citoyennes 2022 et sur proposition d'habitants la Ville de Colmar s'est engagée à mener une réflexion et une concertation sur l'aménagement de la plaine Nelson Mandela, espace majeur de la ville de Colmar, situé au cœur du quartier Europe.</p> <p>Ce vaste espace de 5 hectares est aujourd'hui principalement dédié aux manifestations festives et à la pratique sportive. Son aménagement paysager nécessite d'être repensé de façon globale aux regards des usages et des besoins ainsi que des enjeux environnementaux actuels.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un espace public ouvert sur l'ensemble de la ville, fédérateur et innovant</li> <li>• Prendre en compte, dans le choix de l'aménagement, les enjeux environnementaux</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar
<b>Partenaires locaux</b>	Hôpitaux civils de Colmar Bailleur Pôle Habitat Région Grand Est Banque des Territoires
<b>Coût total</b>	4.950.000€ (ratio 70€/m <sup>2</sup> )
<b>Financements prévisionnels</b>	Subventions à solliciter : Région Grand Est, Action Logement, Banque des Territoires
<b>Date de lancement</b>	2023 : concours d'idées permettant de définir le programme d'aménagement et concertation de la population 2024 : concours de maîtrise d'œuvre
<b>Date de livraison</b>	2025 : travaux d'aménagement
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats du concours d'idées</li> <li>- Résultats du concours de maîtrise d'œuvre</li> <li>- Réception des travaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan de la concertation, suite au concours d'idées</li> <li>- Techniques d'aménagement utilisées</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>4.23 COLMAR Réaliser le schéma directeur de végétalisation</b>
<b>Type de projet</b>	Étude
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>La volonté politique exprimée par la municipalité de Colmar vise à renforcer le verdissement de la ville d'ici à 2026, pour mettre en œuvre certaines des dispositions de son programme électoral ainsi que du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Colmar Agglomération, dont elle est la ville-centre.</p> <p>L'expérience montre que la mise en œuvre de cette volonté ne peut pas se faire à l'aveugle et au coup par coup, et que le verdissement de la ville gagnerait en qualité et rapidité en suivant une stratégie, dans l'esprit de la démarche du Plan Canopée à Strasbourg et du Plan Diagonale à Mulhouse.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Aussi s'agit-il de définir un Schéma Directeur avec une stratégie et des actions qui, mises en œuvre, rendront concrètement la ville de Colmar plus verte d'ici 2026, en ayant atteint les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer le cadre de vie par la création d'aménités urbaines et favorisé le bien être des habitants et des visiteurs par le verdissement de la ville ;</li> <li>- compléter le maillage de la trame verte de Colmar pour renforcer les continuités vertes ;</li> <li>- permettre un accroissement de la biodiversité (végétale et faunistique) des milieux urbains ;</li> <li>- réduire les îlots de chaleur ;</li> <li>- favoriser l'usage des modes de déplacement doux et actifs par une offre améliorée en itinéraires verts et frais.</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar
<b>Partenaires locaux</b>	Rivières de Haute-Alsace (eaux de surface), Colmarienne des Eaux (eaux pluviales), associations d'usagers (mobilités douces et actives), etc.
<b>Coût total</b>	Budget limité à 100 000 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	Région : selon projet l'appel à projet Trame verte et Bleue pourrait être mobilisé
<b>Date de lancement</b>	Décembre 2023
<b>Date de livraison</b>	Décembre 2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Réalisation d'une cartographie du potentiel de verdissement à l'échelle du périmètre de l'étude. Définition d'une stratégie et d'actions

<b>Indicateurs de résultat</b>	<p>Ensemble de fiches détaillant, pour chaque action de mise en œuvre de la stratégie, sa localisation, son intérêt sur le plan paysager et sur le plan fonctionnel, une description technique et son coût ;</p> <p>Un rapport et une cartographie explicitant la manière dont le programme de verdissement sera mis en œuvre ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des éléments de communication ajustés à la manière dont le programme de verdissement sera mis en œuvre ;</li><li>- Le tout formant le Schéma Directeur de Végétalisation.</li></ul>
--------------------------------	---

Titre du projet	<b>4.24 COLMAR CH Porter le projet de labellisation « Ville d'art et d'histoire »</b>
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Riche d'un patrimoine unique, la Ville de Colmar s'est engagée pour un renouvellement profond de l'approche de son patrimoine dans sa diversité, notamment par une démarche de candidature au label Ville d'art et d'histoire du Ministère de la Culture, qui permet une approche transversale de la notion de patrimoine (architecture, patrimoine immatériel, naturel, etc.), répondant à l'objectif premier de réappropriation et de connaissance du patrimoine et du cadre de vie par les habitants. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de mener d'importantes actions de valorisation et de médiation pour le patrimoine ; impliquant ainsi des coûts de publications, de personnel, des études, de l'édition, le déploiement d'outils numériques.</p> <p>Aussi, ces actions reposent sur une connaissance certaine du patrimoine. Malheureusement, l'état de la recherche sur la Ville est lacunaire et daté et doit être soumis à un renouvellement du regard d'un point de vue scientifique et historique, notamment en vertu des constructions nouvelles, des nouveaux enjeux de société et des progrès et avancées en termes de recherches scientifiques et archéologiques. Aussi, la Ville souhaite-t-elle s'inscrire durablement dans un processus d'encouragement à la recherche (niveau Master et Doctorat) en collaborant avec les universités et écoles supérieures, en assurant notamment la possibilité de financer des contrats de thèse, notamment CIFRE. Ces travaux de recherches seront notamment valorisés par leur contribution au label VAH et à l'ensemble des actions de médiation.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement de la connaissance historique sur la Ville</li> <li>- Connaissance du patrimoine, de l'architecture, du cadre de vie par les habitants</li> <li>- Encouragement à la recherche dans l'enseignement supérieur</li> <li>- Dynamiser la médiation sur le patrimoine à travers des actions vivantes, innovantes, interactives et participatives</li> <li>- Rendre les habitants acteurs de leur cadre de vie</li> <li>- Encourager la sensibilisation à la préservation du patrimoine, responsabiliser et impliquer les habitants dans la sauvegarde de celui-ci</li> <li>- Favoriser une cohésion sociale sur la base de la connaissance d'une appartenance à une histoire urbaine commune</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	Université de la Sorbonne (laboratoire de recherche centre André Chastel), Association Nationale de Recherche et Technologie, Service Régional de l'Inventaire, Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine, DRAC, Archéologie Alsace, (CeA, Région Grand Est) pas encore sûr
Coût total	100 800€ (frais de personnel sur 3 ans)
Financements prévisionnels	Subvention annuelle de 14 000€ par l'ANRT pour le recrutement d'un contrat CIFRE

Date de lancement	Octobre 2023
Date de livraison	Octobre 2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions de synthèse mensuelle avec le(la) doctorant(e) accompagnée d'une note de synthèse sur l'avancée du travail</li> <li>- Réunions de synthèse bimensuelles avec le(la) doctorant(e) et son(sa) directeur(-trice) de thèse</li> <li>- Définition de livrables et d'objectifs pour la collectivité dans la convention tripartite de la CIFRE</li> <li>- Nombre et fréquence des animations patrimoniales réalisées</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation régulière de l'avancée du travail par rapport aux livrables définis dans le contrat CIFRE</li> <li>- Nombre d'habitants touchés/ impliqués par les actions de valorisation et de médiation</li> <li>- Production de supports et de manifestations culturelles</li> <li>- Edition du livrable (thèse)</li> <li>- Satisfaction des habitants</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>4.25 COLMAR CH Reconstruire l'Orgue Silbermann de l'Eglise des Dominicains</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural paysager
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Reconstruction de l'orgue à tuyaux de l'église des Dominicains déposé il y a 35 ans dans le cadre de la rénovation de l'église.
<b>Objectifs</b>	Rendre à l'église son intégrité complète avec la reconstruction de la tribune et de son orgue. Etablir un classement par la DRAC sur l'instrument aux fins de protection Permettre à l'instrument d'être utilisé par le conservatoire de musique afin de promouvoir l'orgue auprès des enfants
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar, Direction de l'architecture
<b>Partenaires locaux</b>	DRAC, CEA
<b>Coût total</b>	1,7 Millions TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	Septembre 2023
<b>Date de livraison</b>	Septembre 2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition du programme fonctionnel de l'orgue</li> <li>- Validation du projet de reconstruction</li> <li>- Installation de l'orgue</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Classement au titre des monuments historiques</li> <li>- Utilisation de l'orgue à des fins liturgiques et pédagogiques (Conservatoire)</li> </ul>

Titre du projet	<b>4.26 COLMAR CH Protéger et valoriser les collections patrimoniales de la Ville</b>
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager.
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Les musées et institutions colmariennes font face à des problématiques grandissantes de conditions de conservation de leurs collections, corrélées à des problématiques de manque d'espace de conservation, d'accueil du public et d'exposition. Ces difficultés engendrent des risques majeurs pour les collections en termes de sûreté, de sécurité et de conservation.</p> <p>Mieux conserver les collections est une condition sine qua non de leur valorisation auprès de tous les publics, qui pourront ainsi davantage s'approprier leur patrimoine et leur histoire, et (re)découvrir les richesses exceptionnelles présentes dans les collections de la Ville.</p> <p>Aussi, détenir un PSC harmonisé avec le projet culturel du territoire de la Ville et ceux des autres musées induit une implication particulière de chaque structure dans une révision des espaces muséaux et de travaux afférents, notamment de mise en accessibilité, impossibles si les espaces sont engorgés par les collections et sans étude préalable sur les contraintes auxquelles doivent répondre les espaces muséaux par rapport à leur collection et à leur projet.</p>
Objectifs	<p>Assurer la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la richesse des collections patrimoniales de la Ville</p> <p>Avoir un PSC et un PSBC pour chaque musée de la Ville</p> <p>Assurer une meilleure valorisation des collections patrimoniales de la Ville</p> <p>Donner à comprendre, par des actions de valorisation, les métiers et enjeux des institutions patrimoniales</p> <p>Obtenir des réserves externalisées et mutualisées permettant non seulement la sauvegarde des collections de la Ville, mais aussi l'accueil de prêts et dépôts d'autres institutions nationales et internationales, assurant ainsi un dynamisme de la vie des collections patrimoniales sur le territoire (expositions, partenariats, rayonnement)</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Colmar
Partenaires locaux	Structures culturelles concernées : Musée Unterlinden, Musée Bartholdi, Musée d'Histoire naturelle et d'ethnographie, Musée du Jouet, Bibliothèque patrimoniale des Dominicains, Archives municipales Ville de Colmar, C2RMF, DRAC, CEA, Région Grand Est...
Coût total	300 000€
Financements prévisionnels	Autres financements possibles à trouver (prévisionnel)
Date de lancement	Second semestre 2023
Date de livraison	Second semestre 2026
Indicateurs d'avancement	Points d'étape sur l'avancement de la rédaction des PSC et PSBC Livrables en cours d'opérations (PSC, PSBC, bilans sanitaires, résultats de recherches, diagnostic pour l'externalisation des réserves, cahier des charges pour l'établissement de nouvelles réserves externalisées et mutualisées, etc.)
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de PSC / PSBC (documents réglementaires) en cours ou finalisés</p> <p>Bilans sanitaires réalisés et recommandations associées/ traitement</p> <p>Livrable : étude sur la mutualisation et externalisation des réserves</p>

	Réaménagement d'espaces muséaux, travaux quant à la circulation dans les espaces, à la conservation et à la valorisation des collections, à la mise en accessibilité de tous les publics en cours ou réalisés
--	---

Titre du projet	<b>4.27 COLMAR CH Restructurer et réaménager la muséographie du premier étage de l'ancien couvent du musée Unterlinden</b>
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	Juillet 2023
Description générale	<p>Le projet achèvera le parcours permanent du musée Unterlinden en redéployant au 1<sup>er</sup> étage de l'ancien couvent d'Unterlinden, classé au titre des monuments historiques, près de 2 000 œuvres et objets d'art de l'Alsace et du Rhin supérieur (peintures, lapidaire, céramique, ferronnerie, orfèvrerie, étains, armes, vitraux, mobilier, textiles, instruments ; XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles).</p> <p>Le nouveau parcours évoquera l'histoire de la Ville de Colmar et réaffirmera la vocation du musée Unterlinden en tant que musée de territoire tourné vers le public local et régional.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- traiter les désordres bâtimentaires impactant les personnes et les collections</li> <li>- restructurer le parcours de visite en traitant la circulation des visiteurs</li> <li>- procéder à un réaménagement muséographique complet du parcours permanent</li> <li>- doter le musée d'une seconde salle d'exposition temporaire</li> <li>- répondre aux exigences actuelles en matière de médiation, de conservation préventive et de confort du public.</li> </ul>
Maître d'ouvrage	Ville de Colmar
Partenaires locaux	Société Schongauer (association gestionnaire du musée Unterlinden)
Coût total	100 185 € TTC (mission de programmation) Estimation à l'issue de la phase faisabilité à savoir début 2024 (coût travaux supérieur à 2 M € HT)
Financements prévisionnels	
Date de lancement	T4 2023 – T4 2024 (mission de programmation) Début des travaux : T2 2025
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- validation du programme</li> <li>- APD</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- remise de l'étude de programmation</li> <li>- réception des travaux</li> </ul>

## Axe 5

Constituer un socle de services dans chaque ville

Titre de projet	5.1 HORBOURG-WIHR Construire un groupe scolaire élémentaire et périscolaire
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 - Constituer un Socle de services dans chaque ville
Date de signature	16/06/2022
Description générale	Réalisation d'un nouveau groupe scolaire sur 2 niveaux de 14 classes et d'un périscolaire de 160 places
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutualiser des équipements sur un même site (périscolaire, salle de sport, jardins familiaux, parking existant, ...)</li> <li>- Augmenter en nombre et en qualité le service scolaire et périscolaire</li> <li>- Réduire le transport scolaire intra-muros</li> <li>- Développer de nouveaux itinéraires cyclables</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	Ville de Horbourg-Wihr
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- Région Grand Est</li> <li>- Collectivité européenne d'Alsace</li> <li>- Caisse d'Allocation Familiale</li> </ul>
Coût total	9 700 000 € TTC
Financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autofinancement</li> <li>- Etat : 1 000 000 € H.T. (estimation)</li> <li>- Région Grand Est : à définir</li> <li>- CeA : 400 000 € H.T. (estimation)</li> <li>- CAF : 325 000 € H.T. (estimation)</li> </ul>
Date de lancement	20/08/2023
Date de livraison	Printemps 2025
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX]
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre de places en écoles et crèches (axe 5)</li> <li>- Evolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville (axe 5)</li> <li>- Part modale de déplacements doux (piétons, vélos...) en lien avec l'Axe 3</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	5.2 COLMAR CO Créer une cantine périscolaire « Anne Franck »
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 - Constituer un Socle de services dans chaque ville
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Augmenter l'offre de service en termes de places en restauration scolaire pour les enfants des écoles primaires. Ouverture d'un nouveau bâtiment de 180 places. Le site sera utilisé le soir pour l'accueil du périscolaire pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires « Anne Franck ».
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de place en cantines</li> <li>- Disposer d'un bâtiment neuf avec un meilleur confort acoustique et thermique</li> <li>- Eviter des déplacements importants en bus pour les enfants du secteur</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar, Direction de l'architecture
<b>Partenaires locaux</b>	Région Grand Est, CEA
<b>Coût total</b>	5 Millions TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	Janvier 2024
<b>Date de livraison</b>	Ouverture pour la rentrée de septembre 2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- APS</li> <li>- APD</li> <li>- DCE appel d'offres</li> <li>- Mise en œuvre des travaux de construction</li> <li>- Livraison de l'équipement (bâtiment)</li> <li>- Mise en fonctionnement de l'équipement</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants accueillis (pause méridienne, périscolaire soir)</li> <li>- Diminution des émissions de carbone (plus de transport bus école-cantine/périscolaire)</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>5.3 COLMAR CE Créer une cantine périscolaire « Les Oies »</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 - Constituer un Socle de services dans chaque ville
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Permettre aux enfants des écoles du secteur de bénéficier d'un site de périscolaire adapté à leur besoin, à proximité immédiate d'un groupe scolaire, afin d'éviter des déplacements en bus les midis et les soirs pour une partie des écoles. Doter ce site, d'une cantine pour les maternelles pour le service de midi d'une capacité de 180 places
<b>Objectifs</b>	Créer un site de périscolaire maternelle pour répondre à l'augmentation des enfants inscrits et à l'obligation réglementaire d'avoir en Accueil Collectif de Mineurs des sites indépendants. Augmenter le nombre de place en cantines. Disposer d'un bâtiment neuf avec un meilleur confort acoustique et thermique. Eviter des déplacements importants en bus pour les enfants du secteur
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar, Direction de l'architecture
<b>Partenaires locaux</b>	Région Grand Est, CEA
<b>Coût total</b>	3 Millions TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	Janvier 2024
<b>Date de livraison</b>	Ouverture pour la rentrée de septembre 2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- APS</li> <li>- APD</li> <li>- DCE appel d'offres</li> <li>- Mise en œuvre des travaux de construction</li> <li>- Livraison de l'équipement (bâtiment)</li> <li>- Mise en fonctionnement de l'équipement</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants accueillis (pause méridienne, périscolaire soir)</li> <li>- Diminution des émissions de carbone (plus de transport bus école-cantine/périscolaire)</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>5.4 INGERSHEIM Construire une nouvelle salle polyvalente</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5- Constituer un socle de services dans chaque ville
<b>Date de signature</b>	Juin 2023
<b>Description générale</b>	La salle polyvalente d'Ingersheim située en cœur de ville est de conception ancienne, avec une surface limitée et des aménagements intérieurs surannés. L'ambition est de pouvoir proposer une nouvelle salle polyvalente, de conception moderne et adaptée aux transitions qui s'imposent, de surface plus importante, en rénovant et/ou en reconstruisant le bâti en fonction des possibilités.
<b>Objectifs</b>	Favoriser la cohésion sociale en proposant un équipement pouvant être utilisé par des familles, des associations, les écoles, ... Conforter l'animation urbaine du centre-ville en y pérennisant un lieu de regroupement et de festivités Réaliser une opération exemplaire au sens des transitions écologique et énergétique Reconstruction de la ville sur la ville en rénovant/reconstruisant en secteur bâti (sobriété foncière)
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville d'Ingersheim
<b>Partenaires locaux</b>	
<b>Coût total</b>	2,5 millions d'euros TTC (montant prévisionnel pré-programmation)
<b>Financements prévisionnels</b>	Demandes de subventions à réaliser auprès de la Préfecture du Haut-Rhin (Cœur de ville, DSIL, DETR), la CeA, la Région Grand Est, autres partenaires, ...
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Suivi de la maîtrise d'œuvre (le cas échéant) et suivi de la réalisation des travaux
<b>Indicateurs de résultat</b>	Réalisation de l'opération

<b>Titre du projet</b>	<b>5.5 COLMAR CO Créer la crèche Les Loupiots</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5- Constituer un socle de services dans chaque ville
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Augmentation de l'offre de service par la création d'une crèche de 28 places, en remplacement de la halte-garderie de 19 places. Mise en place d'un accueil en horaires continus avec service repas, pour permettre de répondre aux besoins des familles ayant un emploi, en lien avec les opérations de rénovation urbaine du quartier prioritaire concerné. Reprise du foncier libéré par la fermeture de l'ancienne école maternelle les Primevères
<b>Objectifs</b>	Renforcer la mixité sociale des enfants accueillis Répondre aux besoins des familles avec emploi Verdir la cour et avoir un bâtiment plus confortable thermiquement pour un meilleur confort des utilisateurs
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Colmar, Direction de l'architecture
<b>Partenaires locaux</b>	CAF
<b>Coût total</b>	3 Millions TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	Octobre 2023
<b>Date de livraison</b>	Janvier 2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	APS APD DCE appel d'offres Mise en œuvre des travaux de réhabilitation Livraison de l'équipement (bâtiment) Livraison de la cour extérieure
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre d'enfants accueillis en continu Diminution des consommations d'énergie du bâtiment

Titre du projet	<b>5.6 COLMAR CH Installer le conservatoire dans des locaux adaptés à la pluridisciplinarité des activités</b>
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5- Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	
Objectifs	
Maître d'ouvrage	Ville de Colmar
Partenaires locaux	
Coût total	
Financements prévisionnels	
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

Fiche en cours de rédaction



## Annexe 3

# Périmètres des secteurs d'intervention





## Colmar – Centre-Ville Historique

2 Février (Place du)
4ème Bataillon des Chasseurs à Pied (Rue du)
5ème Division Blindée (Rue de la)
Abattoir (Rue de l')
Alsace (Avenue d')
Alspach (Rue d')
Ancêtres (Petite rue des)
Ancêtres (Rue des)
Ancienne Douane (Place de l')
Ancienne Mairie (Rue de l')
Ancienne Poste (Rue de l')
Ange (Rue de l')
Artisans (Rue des)
Augustins (Rue des)
Bains (Rue des)
Bâle (Route de)
Basque (Rue)
Bateliers (Rue des)
Blés (Petite rue des)
Blés (Rue des)
Boulangers (Rue des)
Bruat (Rue)
Canard (Rue du)
Cathédrale (Place de la)
Champ de Mars (Boulevard du)
Chantier (Rue du)
Charpentiers (Rue des)
Chasseur (Rue du)
Chauffour (Rue)
Cigogne (Rue de la)
Clefs (Rue des)

Conseil Souverain (Rue du)
Corberon (Rue Nicolas de)
Cordonniers (Rue des)
Corneille (Rue de la)
Dominicains (Place des)
Eau (Rue de l')
École (Place de l')
Écoles (Rue des)
Edighoffen (Rue)
Église (Rue de l')
Enceinte (Rue de l')
Est (Rue de l')
Étroite (Rue)
Fleurent (Rue Jean-Baptiste)
Fleurs (Rue des)
Fribourg (Avenue de)
Gare (Place de la)
Gare (Rue de la)
Gaulle (Avenue du Général de)
Golbéry (Rue)
Grand'Rue
Grenouillère (Clos de la)
Grenouillère (Rue de la)
Grunewald (Rue Mathias)
Hartemann (Place Général André Hartemann)
Haslinger (Place)
Henry Wilhelm (Rue)
Herse (Rue de la)
Hertenbrod (Impasse)
Hertrich (Rue)
Hoffmeister (Impasse)

Hôpital (Rue de l')
Ingersheim (Route d')
Jeanne d'Arc (Place)
Joffre (Avenue)
Kléber (Rue)
Laboureurs (Rue des)
Landeck (Rue)
Lasch (Rue Georges)
Lattre de Tassigny (Avenue Jean de)
Lattre de Tassigny (Place Jean de)
Lavandières (Quai des)
Lavandières (Rue des)
Leclerc (Boulevard du Général)
Lycée (Place du)
Lycée (Rue du)
Magasin à Fourrages (Rue du)
Mairie (Place de la)
Maison-Rouge (Impasse de la)
Manège (Rue du)
Mangold (Rue)
Marchands (Rue des)
Marché aux Fruits (Place du)
Marne (Avenue de la)
Martyrs de la Résistance (Place des)
Mercièrre (Rue)
Messimy (Rue)
Molly (Rue Berthe)
Montagne verte (Rue de la)
Morel (Rue)
Moulin (Rue des)

Mouton (Rue du)
Nesslé (Rue)
Neuf-Brisach (Route de)
Nord (Rue du)
Ourdisseurs (Rue des)
Ours (Rue de l')
Peyerimhoff (Rue de)
Pfeffel (Rue)
Poilus (Rue des)
Poissonnerie (Quai de la)
Poissonnerie (Rue de la)
Porte-Neuve (Rue de la)
Potiers (Rue des)
Preiss (Rue Jacques)
Prêtres (Rue des)
Rapp (Place)
Rapp (Rue)
Reims (Rue de)
Reiset (Rue de)
Rempart (Rue du)
République (Avenue de la)
Richard (Rue Edouard)
Roesselmann (Rue)

Roses (Rue des)
Rouffach (Route de)
Rueil (Rue de)
Ruest (Rue)
Saint Eloi (Rue)
Saint Guidon (Rue)
Saint Jean (Rue)
Saint Josse (Rue)
Saint Martin (Rue)
Saint Nicolas (Rue)
Saint Pierre (Boulevard)
Sainte Anne (Cours)
Scheurer-Kestner (Place)
Schickele (Rue)
Schlumberger (Rue Camille)
Schongauer (Rue)
Schwendi (Rue)
Sélestat (Route de)
Semm (Rue de la)
Serruriers (Rue des)
Sinn (Quai de la)
Six Montagnes Noires (Place des)
Stanislas (Rue)

Taillandiers (Rue des)
Tanneurs (Petite rue des)
Tanneurs (Rue des)
Têtes (Rue des)
Thann (Rue de)
Thannaeckerlé (Sentier du)
Theinheim (Rue de)
Tilleuls (Rue des)
Tisserands (Rue des)
Tonneliers (Rue des)
Tour Verte (Passage de la)
Tourneurs (Rue des)
Triangle (Rue du)
Tripiers (Rue des)
Trois Epis (Rue des)
Truite (Rue de la)
Turenne (Rue)
Unterlinden (Rue d')
Vauban (Rue)
Vernier (Rue)
Weinemer (Rue)
Wickram (Rue)
Woelfelin (Rue)

## Extension du périmètre par prise en compte de l'Avenue du Général de Gaulle selon la cartographie

### Extension du périmètre en entrée Est de la ville :

Bleich (Rue de la)	Laine (Rue de la)	Niederau (Chemin de la)	Thomas (Rue)
Grillenbreit (Rue du)	Lauch (Rue de la)	Oies (Rue des)	
Jacquard (Rue)	Nefftzer (Rue)	Rhin (Rue du)	
Jardins (Rue des)	Neuf-Brisach (Route de)	Solidarité (Rue de la)	

## Colmar – Centre-Ville Ouest

Ammerschwih (Rue d')
Amsterdam (Rue d')
Athènes (Rue d')
Bebenheim (Rue de)
Belfort (Rue de)
Belgrade (Rue de)
Bennwih (Rue de)
Bergheim (Rue de)
Berlin (Rue de)
Berne (Rue de)
Betz (Rue Docteur Paul)
Budapest (Rue de)
Confins (Chemin des)
Copenhague (Rue de)
Dahlias (Rue des)
Diener (Rue Marco)
Eisenstadt (Rue d')
Europe (Avenue de l')
Fileurs (Rue des)
Forge (Rue de la)
Foulonnerie (Rue de la)
Frank (Rue Anne)
Genève (Rue de)
Griesbach (Rue de)
Gunsbach (Rue de)
Hirondelles (Rue des)

Hunawih (Rue de)
Hyde (Rue de)
Ingersheim (Route d')
Kastelberg (Rue du)
Katzenthal (Rue de)
Kientzheim (Rue de)
Lauenstein (Rue du)
Lausanne (Rue de)
Lemire (Rue de l'Abbé)
Liberté (Avenue de la)
Lisbonne (Rue de)
Logelbach (Rue du)
Londres (Rue de)
Lucca (Rue de)
Lugano (Rue de)
Luxembourg (Rue de)
Madrid (Rue de)
Marguerites (Rue des)
Mésanges (Rue des)
Mittelwih (Rue de)
Neuchâtel (Rue de)
Niedermorschwih (Rue de)
Oslo (Rue d')
Paris (Avenue de)
Petit Ballon (Rue du)
Pétunias (Rue des)

Poudrière (Rue de la)
Prague (Rue de)
Princeton (Rue de)
Rainkopf (Rue du)
Riquewih (Rue de)
Risler (Rue Georges)
Rome (Avenue de)
Schaedelin (Rue Henri)
Schongau (Rue de)
Schuman (Rue Robert)
Schweitzer (Rue Docteur Albert)
Sigolsheim (Rue de)
Sint Niklaas (Rue de)
Soultzbach-les-Bains (Rue de)
Stockholm (Rue de)
Tanet (Rue du)
Trois Châteaux (Rue des)
Turckheim (Rue de)
Varsovie (Rue de)
Vienne (Rue de)
Walbach (Rue de)
Wasserbourg (Rue de)
Wih-au-Val (Rue de)
Zellenberg (Rue de)
Zimmerbach (Rue de)
Zurich (Rue de)

**Extension du périmètre par prise en compte de l'Avenue de Rome selon la cartographie**

## Horbourg-Wihr

1er Février 1945 (Rue du)
5ème Division Blindée (Rue de la)
8 mai 1945 (Rue du)
Alpes (Rue des)
Cévennes (Rue des)
Château (Rue du)
Colmar (Rue de)
Écoles (Rue des)
Gallien (Rue)

Grand'Rue
Ill (Rue de l')
Jardins (Rue des)
Kreuzfeld (Chemin du)
Neuf-Brisach (Route de)
Neuve (Rue)
Nord (Rue du)
Paix (Rue de la)
Parc (Rue du)

Pyrénées (Rue des)
Rhin (Rue du)
Romains (Rue des)
Roseaux (Impasse des)
Scierie (Cours de la)
Sports (Rue des)
Synagogue (Rue de la)

### Extension du périmètre en entrée Nord de la ville :

Lorraine (Rue de)	Riquewihr (Rue de)
-------------------	--------------------

### Extension du périmètre par prise en compte de la Rue de l'Ill selon la cartographie

## Ingersheim

22 Août (Rue du)
Ammerschwih (Route d')
Batteuse (Rue de la)
Clemenceau (Rue)
Deybach (Rue)
Écoles (Rue des)
Fecht (Quai de la)
Florimont (Rue du)

Foch (Rue du Maréchal)
Frank (Rue Anne)
Jeanne d'Arc (Rue)
Juifs (Rue des)
Masson (Rue Laurent)
Pau (Rue du Général)
Poilus (Rue des)
Quai (Rue du)

Rempart (Rue du)
République (Rue de la)
Rivière (Rue de la)
Stade (Rue du)
Steinle (Rue Joséphine)
Trois Epis (Rue des)
Tuileries (Rue de la)

### Extension du périmètre par prise en compte des rues selon la cartographie

## Turckheim

Bénédictins (Rue des)
Boulangers (Impasse des)
Brûlée (Rue)
Cigogne (Rue de la)
Conseil (Rue du)
Écoles (Impasse des Anciennes)
Écoles (Rue des)
Église (Place de l')

Est (Rue de l')
Etroite (Rue)
Forgerons (Rue des)
Fossés (Rue des)
Grad (Boulevard Charles)
Grand'Rue
Grenouillère (Rue)
Pfleger (Quai du Docteur Joseph)

République (Place de la)
Sainte Anne (Rue)
Têtes (Impasse des)
Tir (Rue du)
Tuileries (Rue des)
Turenne (Place)
Vignerons (Rue des)
Wickram (Rue)

### Extension du périmètre de la ville :

Colmar (Route de)	Papeterie (Rue de la)	Ingersheim (Route de)
Fecht (Quai de la)	Wintzenheim (Route de)	

### Extension du périmètre par prise en compte du Quai du Docteur Joseph Pfleger selon la cartographie

## Wintzenheim

Ancienne Église (Rue de l')
Arras (Rue d')
Baerental (Rue de)
Basse Porte (Rue de la)
Brasserie (Rue de la)
Capelle (Rue du Lieutenant)
Castelnau (Rue)
Chapelle (Rue de la)
Cigogne (Rue de la)
Clemenceau (Rue)
Dichelgraben (Chemin du)
Dietrich (Rue François)
Etroite (Rue)

Fêtes (Place des)
Galz (Rue du)
Hohlandsbourg (Rue du)
Jardins (Impasse des)
Joffre (Rue du Maréchal)
Laboureurs (Rue des)
Lattre de Tassigny (Avenue de)
Leclerc (Avenue du Maréchal)
Logelbach (Rue du)
Martyrs (Rue des)
Neuve (Rue)
Oberlinden (Rue)
Petite Porte (Rue de la)

Poincaré (Rue)
Porte Haute (Place de la)
Prés (Rue des)
Prêtres (Rue des)
République (Place de la)
Saint Laurent (Rue)
Schwendi (Rue)
Synagogue (Rue de la)
Turckheim (Rue de)
Verger (Rue du)
Victoire (Rue de la)
Vignerons (Rue des)

### Extension du périmètre en entrée Est de la ville :

Colmar (Route)
Vosges (Faubourg des)

### Extension du périmètre par prise en compte de la Rue Clémenceau selon la cartographie